



RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

2024

Ry La Roche-sur-Yon
Agglomération
Le cœur Vendée

 Réduisons
nos déchets
avec l'Agglo

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi **un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.**

Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Les objectifs de La Roche-sur-Yon Agglomération

L'objectif de La Roche-sur-Yon Agglomération est de fournir à ses usagers un service de qualité tout en maîtrisant les coûts de son service. La maîtrise du coût passe notamment par la réduction des déchets, une meilleure valorisation de ceux-ci et la bonne gestion des marchés de prestations de service.

Le préalable à la maîtrise des coûts est une connaissance fine de ceux-ci. L'Agglomération s'y est engagée via la méthode ComptaCoût établie par l'ADEME. Au-delà de la maîtrise des coûts, la collectivité poursuit un objectif de réduction des déchets et d'amélioration de ses performances de valorisation, avec notamment le développement de nouvelles filières de valorisation. Pour atteindre ces objectifs, la collectivité a décidé en 2023 de mettre en place son nouveau schéma de collecte définissant les solutions opérationnelles à déployer sur le territoire.

Faits marquants 2024

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre des premières orientations définies dans le cadre du **nouveau schéma de collecte 2024-2028**.

L'organisation du service a ainsi évolué avec le passage à une fréquence de collecte des ordures ménagères et des emballages une fois tous les 15 jours.

Les opérations de tri à la source se sont développées avec le renforcement de solutions de tri des biodéchets, notamment avec l'opération « 1 formation, 1 composteur gratuit » et l'expérimentation du déploiement de sites de compostage de quartier. La mise en place de la REP PMCB en déchèterie et le démarrage de la nouvelle DSP de la Recyclerie Cœur Vendée complètent les actions d'incitation au tri et au réemploi déployées sur le territoire pour les Agglo Yonnais.

Ces changements ont été pris en compte dans la nouvelle grille tarifaire de façon à avoir les tarifs en adéquation avec la répartition et l'évolution des coûts, impactées notamment par l'augmentation de la TGAP.

Sommaire

Partie 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 - Territoire desservi

- 1-1 Présentation du périmètre
- 1-2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement
- 1-3 Déchets pris en charge par le service

Page 6

Chapitre 2 - Prévention des déchets et communication

- 2-1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010
- 2-2 Actions de communication
- 2-3 Tri à la source des biodéchets
- 2-4 La Recyclerie Cœur Vendée
- 2-5 Textiles
- 2-6 Opération broyage de sapins

Page 10

Chapitre 3 - Collecte des déchets : organisation

- 3-1 Précollecte
- 3-2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire
- 3-3 Organisation de la collecte en porte à porte
- 3-4 Organisation de la collecte en apport volontaire
- 3-5 Les déchèteries
- 3-6 Gestion patrimoniale

Page 29

Chapitre 4 - Collecte des déchets : bilan

- 4-1 Evolution des tonnages
- 4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

Page 41

Chapitre 5 - Traitement des déchets

- 5-1 Sites de traitement
- 5-2 Tonnages traités
- 5-3 Performances de valorisation

Page 50

Chapitre 6 - Impact environnemental et sanitaire

Page 54

Chapitre 7 - La relation aux usagers

Page 55

- 7-1 La gestion administrative
- 7-2 Les moyens d'information
- 7-3 La gestion courante des comptes usagers

Partie 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 8 - Modalité d'exploitation du service public de gestion des déchets

Page 62

- 8-1 Les principaux marchés de prestation

Chapitre 9 – Budget coût du service et financement

Page 63

- 9-1 Fonctionnement
- 9-2 Investissement
- 9-3 Le coût aidé du service public
- 9-4 Le financement du service public

CONCLUSIONS 2024

Page 71

PERSPECTIVES 2025

Page 73



PARTIE 1:

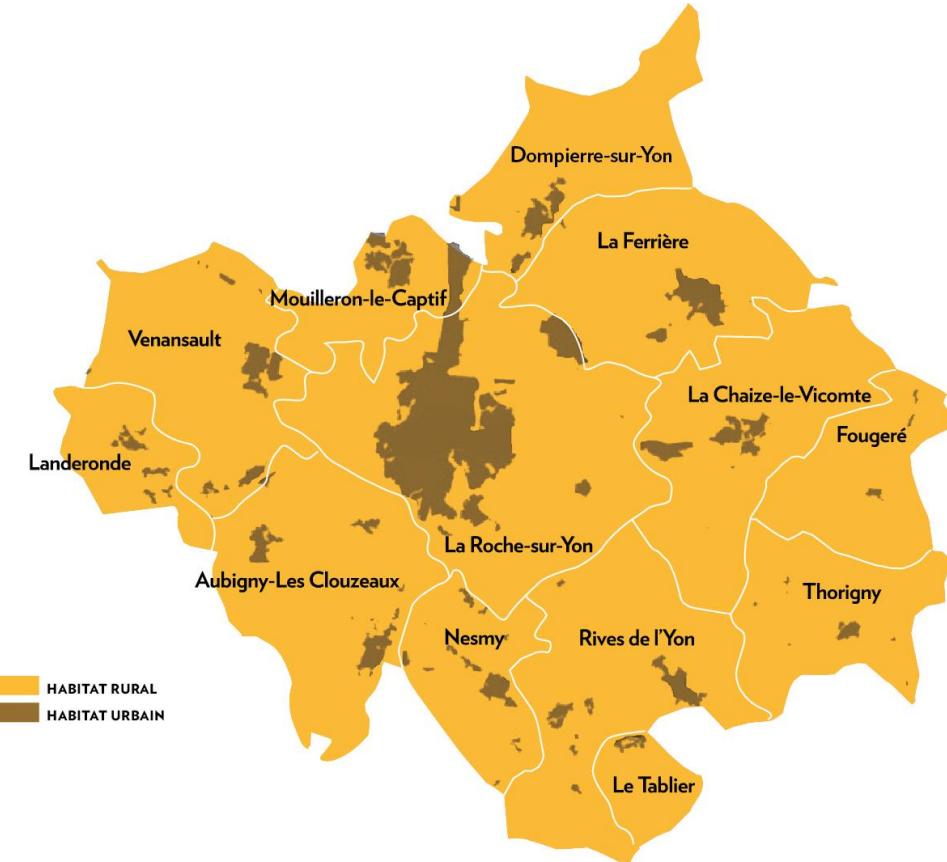
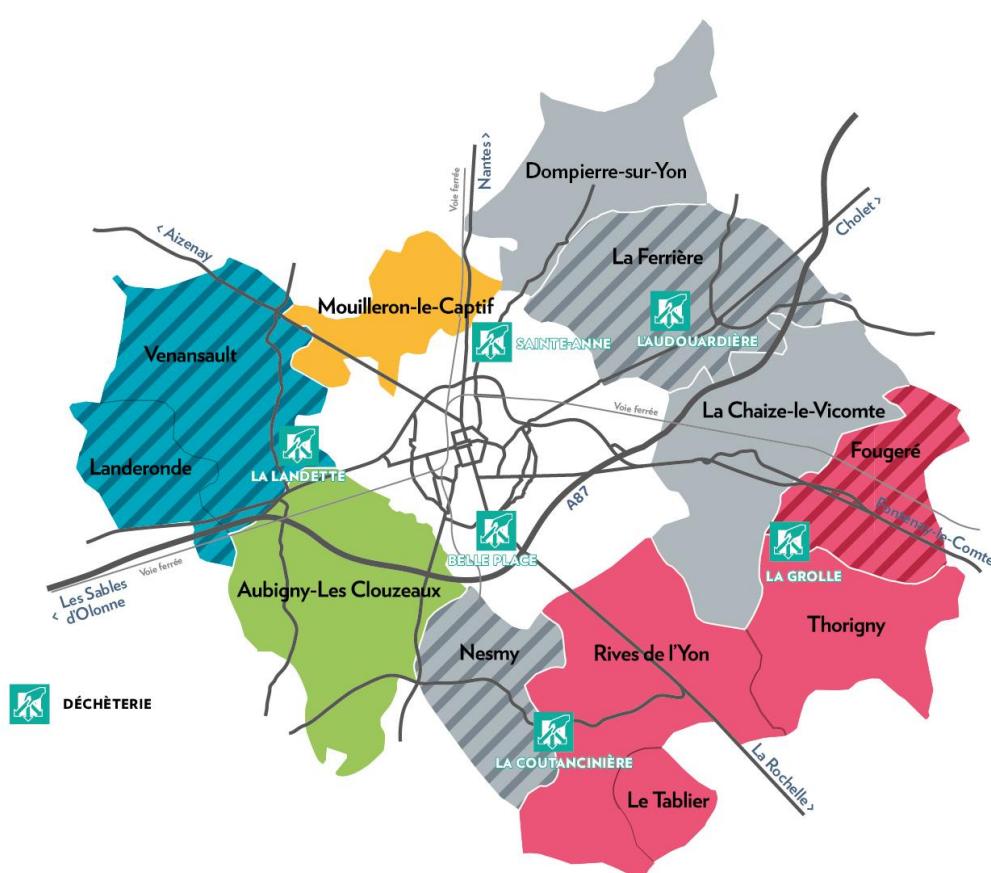
Indicateurs techniques

1- Territoire desservi

1-1 Présentation du périmètre

13 communes sont desservies, ce qui représente :

- **102 445 habitants** + 0,14 % d'évolution par rapport à 2023 (*Population totale INSEE*)
- **98 488 habitants** (*Population municipale INSEE*)



1- Territoire desservi

1-2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La Roche-sur-Yon
Agglomération assure la compétence **COLLECTE** des déchets ménagers depuis 1997.

La compétence **TRAITEMENT** a été transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis 2003.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers	Déchèteries
Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Mode de collecte	91% PAP 9% AV	8% PAP 92% AV	91% PAP 9% AV	7% PAP 93% AV	6 déchèteries
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois / 2 semaines	1 fois / 2 semaines	1 fois / 2 semaines	1 fois / 2 semaines	
Fréquence maximale de collecte	2 fois /semaine	-	1 fois /semaine	-	

Quai de transfert	Oui	Non	Non	Non	-
Transport	Géré par le syndicat de traitement				
Traitements	Tri-compostage ou installation de stockage	Site de transit puis filières de recyclage	Centre de tri puis filières de recyclage	Site de transit puis filière de recyclage	Filières de recyclage ou de traitement



1^{er} janvier 2024 : passage à une fréquence de collecte des ordures ménagères et des emballages 1 fois tous les 15 jours

1- Territoire desservi

1-3 Déchets pris en charge par le service



Collecte en porte à porte



ORDURES
MENAGERES

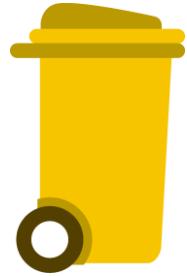


EMBALLAGES

Collecte des particuliers en habitat pavillonnaire, petits collectifs et commerçants



ORDURES
MENAGERES



EMBALLAGES



VERRE



PAPIERS



CARTONS



Collectes spécifiques pour les professionnels et administrations (EHPAD, établissements scolaires,...)

Collectes pour les professionnels, administrations et résidences collectives



VERRE



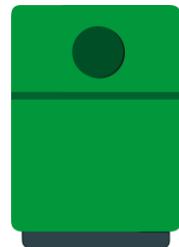
PAPIERS



ORDURES
MENAGERES



EMBALLAGES



VERRE



PAPIERS

Les colonnes enterrées sont installées dans l'hyper centre-ville de La Roche-Sur-Yon et dans les zones ANRU et écoquartiers de la ville.

1- Territoire desservi

1-3 Déchets pris en charge par le service

Collecte en déchèterie

FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)



COLLECTES SPECIFIQUES	Belle Place	Sainte Anne
RÉUTILISATION / RÉEMPLOI	X	X
AMIANTE / CIMENT Sur rendez-vous		X



1^{er} juin 2024 : mise en place de la REP PMCB (dite REP « bâtiment ») sur l'ensemble des déchèteries.

2- Prévention des déchets et communication

2-1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010 la production totale de déchets a augmenté de 25% malgré une réduction de 21% des ordures ménagères.

L'évolution la plus importante concerne les déchets déposés en déchèteries : + 65%, reflet de ce qui est constaté sur d'autres territoires.

La mise en place de la redevance incitative depuis 2011 a pu renforcer le report de tonnages de déchets vers ces équipements, au regard de la performance des tonnages en OMR notamment.

INDICE DE REDUCTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2010-2024
Ordures ménagères	100	97	97	94	96	96	93	84	85	84	86	87	85	83	79	-21%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	100	98	99	99	97	94	95	101	103	103	99	101	99	95	102	2%
Verre ²	100	100	100	102	102	104	107	113	118	122	127	131	131	125	129	29%
Biodéchets	100	98	97	93	92	90	94	95	93	90	77	79	79	78	79	-21%
Total OMA	100	98	98	96	97	96	96	92	94	94	94	96	94	91	91	-9%
Déchèteries ³	100	114	110	124	122	129	138	150	153	163	141	164	152	152	165	65%
TOTAL DECHETS	100	105	103	109	108	111	115	119	121	126	116	127	120	119	125	25%
Total déchets HORS GRAVATS	100	104	102	107	107	110	113	116	119	124	115	122	115	114	120	20%

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP /² yc tonnages déchèteries /³ hors tonnages verre et papiers + tonnages piles depuis 2024 (11,19T)

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100
- l'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2- Prévention des déchets et communication

2-2 Actions de communication

La Roche-sur-Yon Agglomération met en œuvre divers moyens d'information auprès des usagers du territoire dans un objectif constant de prévention et de réduction des déchets.

Communication sur les gestes de tri

La distribution annuelle de sacs de pré-collecte est l'occasion de rappeler les consignes de tri et de présentation des déchets. Cette mission a été confiée à Trait d'Union.

Distribution de sacs jaunes

La campagne 2024 s'est déroulée du 30 janvier au 12 avril 2024, à destination des foyers équipés de bacs individuels.



**34 944 foyers démarchés,
27 292 rencontrés
⇒ Taux de contact = 78,10 %**

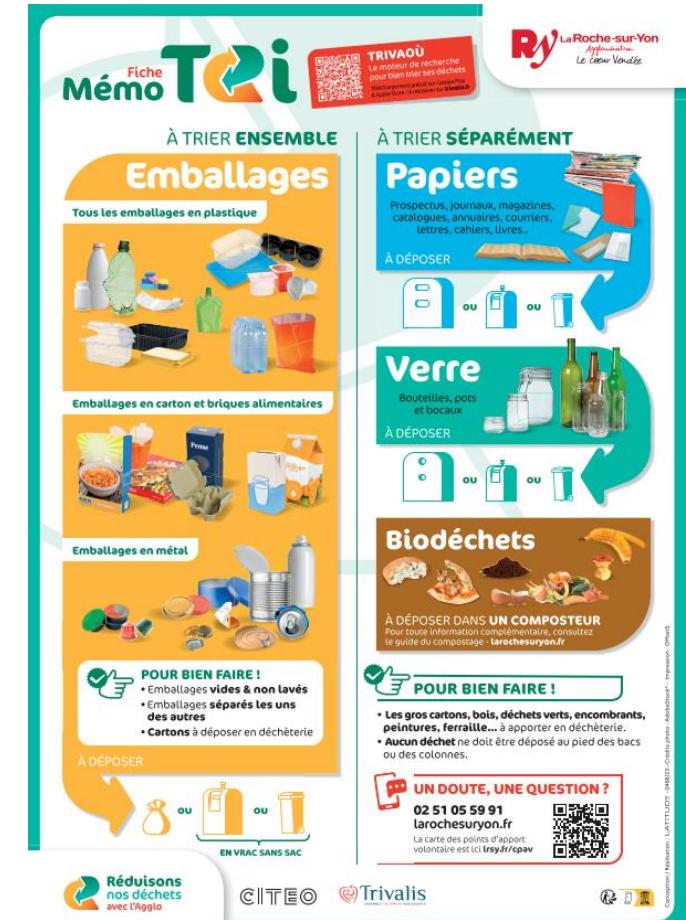
Distribution de sacs cabas

La distribution a eu lieu du 13 avril au 3 mai 2024, à destination des foyers résidants en logements collectifs desservis en bacs collectifs et à ceux en logements individuels ayant accès aux colonnes enterrées.



En raison du nouveau schéma de collecte, la communication a été renforcée :

- Rappel des consignes de tri et remise du nouveau mémo-tri
- Point sur la nouvelle organisation de collecte et le nouveau calendrier de collecte
- Information sur le dispositif de tri à la source des biodéchets



2- Prévention des déchets et communication

2-2 Actions de communication

La Roche-sur-Yon Agglomération missionne Trivalis, par le biais d'une convention, pour mener des actions ponctuelles de sensibilisation en porte à porte et pour la sensibilisation des scolaires.

Opération de sensibilisation en porte à porte

Le quartier de la Vigne aux Roses de La Roche-sur-Yon a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation en amont d'un changement important d'organisation de collecte : le passage d'une collecte en bacs collectifs à un dispositif en colonnes enterrées.

L'action a été menée **en collaboration étroite avec les gardiens de Vendée Habitat**. Pour faciliter l'accès aux informations, **la lettre d'information** adressée aux résidents a été **traduite en trois langues**. En complément du **passage en porte à porte** des ambassadeurs de tri, **des permanences ont été organisées** pour permettre aux habitants de poser toutes les questions sur les modalités d'accès au nouveau dispositif de collecte et le tri des déchets.

Animations en milieu scolaire et visites de Vendée Tri

Etablissements scolaires	32
Visites Vendée Tri	61

En 2024, ce sont **93 interventions** qui ont été animées par les ambassadeurs de tri de Trivalis.

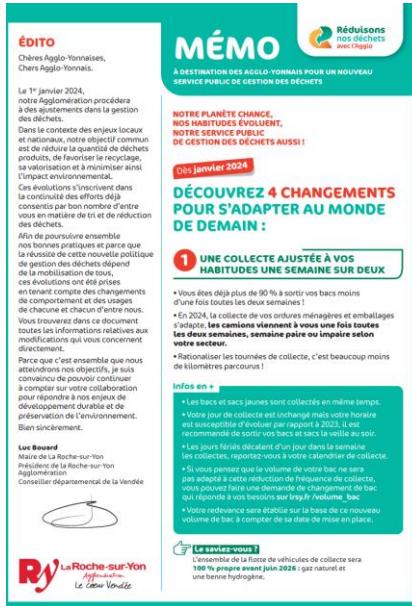
Le contenu pédagogique est adapté en fonction du cycle concerné. Il s'agit d'ateliers sur le thème de la reconnaissance des matières et du tri des emballages, le recyclage, la réduction des déchets ou encore la visite d'équipements de traitement des déchets (centre de tri et usine de tri-compostage).



2- Prévention des déchets et communication

2-2 Actions de communication

Des documents adaptés au nouveau schéma de collecte



• En action - Déchets •

Réduction des déchets : Une ambition partagée

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon a fait un nouveau cap en matière de gestion des déchets avec la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau schéma. Le point avec Alexandra Gabotin, vice-présidente de l'Agglomération en charge des déchets.

Ensemble, nous avons tous le pouvoir de produire moins de déchets et de recycler plus. C'est ce que nous nous proposons, confie Alexandra Gabotin. Les efforts de chacun contribuent à faire de l'agglomération un territoire plus durable et plus attractif pour les usagers et les futurs utilisateurs des déchets. Mais, nous pouvons et devons encore faire mieux. Aujourd'hui, il s'agit d'agir pour préserver l'environnement et la maîtrise des coûts en améliorant la qualité du service apporté aux usagers et la durabilité.

Depuis 2017, les Agglo-Yonnaises ont adapté leurs comportements suite à l'évolution des consignes de tri et de la grille tarifaire. Pour prévoir la collecte, nous avons donc choisi de verser leur bac moins d'une fois toutes les deux semaines, « d'après une étude réalisée sur une base de deux années sur deux, on le sait que les usagers sont assez bons », souligne Alexandra Gabotin. Nous espérons ainsi « réduire notre impact sur l'environnement. Depuis, rationaliser les tournées, et ramener de kilomètres parcourus ! »

Voilà phase de la politique « déchets », la prévention est l'une des pierres angulaires de la collecte des déchets de l'Agglomération. Son objectif est d'orienter les usagers vers des services plus sûrs, économiques et respectueux de l'environnement, renforçant le débordement de déchets vers le poubellier.

« Depuis 2022, 1 076 tonnes de déchets fermentent dans nos déchetteries, soit une diminution de 10 % depuis des années. Nous souhaitons aller encore plus loin, jusqu'à une corde de 50 % d'ici 2030 », précise Alexandra Gabotin. « Nous proposons de proposer des déchets plus structurés et décomposés pour faciliter la collecte et le recyclage. Les déchets organiques sont recyclés et valorisés par les usagers. Une solution pour les déchets organiques sera proposée pour la collecte de biodéchets en apport volontaire dans plusieurs zones en milieu urbain-dense. »

Le bac à tri sera collecté dans leur quartier avec des résidents volontaires ou encore à accéder à un site existant.

lrsy.fr

Près de 40 000 courriers d'information adressés aux usagers du service

Dossier dans le ROCHE+
n°83 / Janvier 2024



Avant le démarrage de la nouvelle collecte au 1^{er} janvier 2024, la collectivité a décliné un plan de communication dédié :

- Courrier adressé à chaque usager
- Envoi d'un calendrier de collecte pour se repérer dans la nouvelle organisation des tournées
- Crédit d'un nouveau mémo-tri

Calendrier A partir du 2 janvier 2024

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

AUBIGNY-LES-CLOUZEAX, DOMPIERRE-SUR-YON, FOUGÈRE, LA CHAIZE-LE-Vicomte, LA FERRIÈRE, LANDERONDE, LE TABLIER, MOUILLERON-LE-CAPTIF, NESMY, RIVES DE L'YON, THORIGNY, VENANSULT

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 51 05 59 91 lrsy.fr/déchets

Collecte des ordures ménagères et/ou des emballages (bacs et sacs jaunes), le même jour, une semaine sur deux De 5 h à 19 h selon les secteurs

JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LUNDI	△	●
MARDI	●	△
MERCREDI	{	○ Semaine IMPAIRE △ Semaine PAIRE
JEUDI	{	○ Semaine IMPAIRE △ Semaine PAIRE
VENDREDI	▲	△ Semaine PAIRE

Réduisons nos déchets avec l'Agglo

CIITE © urbaser Trivalis

lrsy.fr

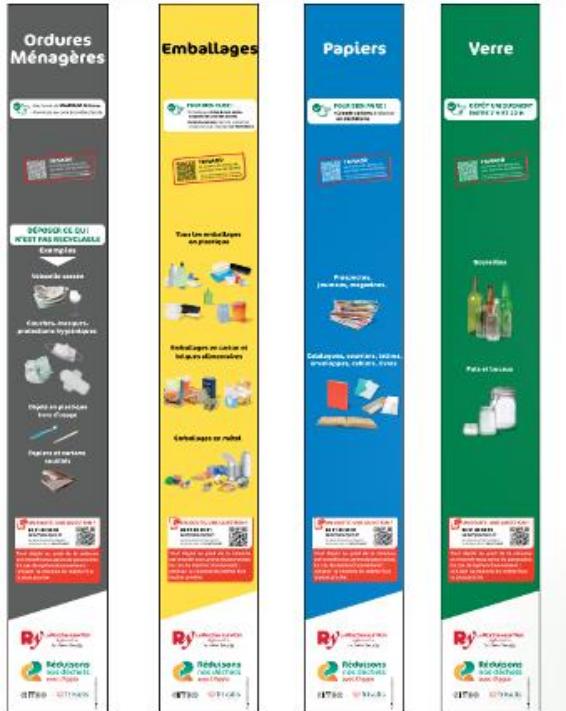
2- Prévention des déchets et communication

2-2 Actions de communication

2 Mise à jour de la signalétique des bacs et des colonnes

Dans le cadre du nouveau schéma de collecte, un programme de renouvellement de la signalétique des bacs des résidences collectives et des colonnes enterrées a été engagé.

COLONNES ENTERRÉES



BACS



2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

La Roche-sur-Yon Agglomération encourage le tri à la source des biodéchets depuis plus de 20 ans déjà :

- L'incitation à la pratique du compostage individuel a démarré en 2003 avec environ 15 600 foyers équipés entre 2003 et 2023 ;
- Des sites de compostage collectif sont en service depuis de nombreuses années : le premier a été ouvert dès 2003 ;
- La collecte des biodéchets pour les professionnels a été mise en œuvre en 2004.

En 2024, et pour répondre à la loi anti-gaspillage de 2020, l'Agglomération a renforcé ses actions en faveur du tri à la source des biodéchets et a proposé de nouvelles solutions de tri pour permettre aux habitants de mieux valoriser les déchets alimentaires ou de cuisine. Sont proposés aux Aggro-Yonnais :

- Le compostage individuel
- Le compostage collectif de quartier
- Le compostage collectif de proximité
- Le lombricompostage
- La collecte des biodéchets pour les administrations et les professionnels



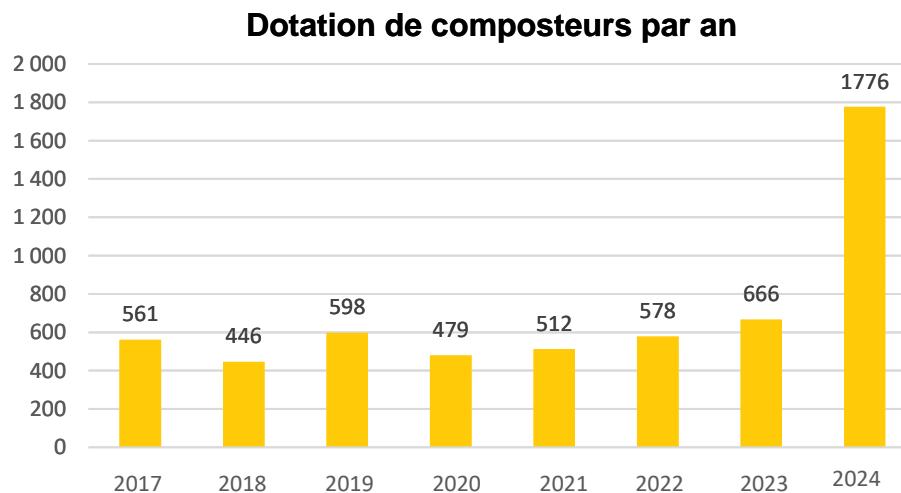
Le nouveau schéma de collecte tient compte des évolutions réglementaires sur cette thématique et l'Agglomération a décidé de renforcer sa politique de tri à la source des biodéchets.

2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

Le compostage individuel

Dans le cadre du nouveau schéma de collecte, une opération « Une formation, un composteur offert » a été déployée à destination des particuliers, à partir du 1er janvier 2024, pour une durée de 3 ans.



Pour cette 1^{ère} année, l'opération a permis de relancer la distribution de composteurs individuels : + 167% par rapport à 2023.

Environ 17 413 foyers équipés depuis 2003.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de composteurs distribués depuis le démarrage	12 358	12 804	13 402	13 881	14 393	14 971	15 637	17 413

Trions, réduisons... compostons !

VOTRE COMPOSTEUR OFFERT !

La Roche-sur-Yon
5 - 7 - 13 - 26 février
8 - 14 - 18 - 25 - 30 mars
10 - 22 avril
17 - 27 - 29 mai
7 - 10 - 20 - 24 - 29 juin

Initiation 45 minutes

44 dates de formation

Composteur en bois / 400 L

Inscriptions & informations
Inscription préalable obligatoire

lrsy.fr/dechets

Réduisons nos déchets avec l'Agglo

NOTRE PLANÈTE CHANGE, NOS HABITUDES ÉVOLUENT, NOTRE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS AUSSI !

2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

Le compostage individuel

Les sessions de formation en détail

- **Inscription en ligne** à partir du formulaire disponible sur Irsy.fr/dechets
- Session de formation de **45 minutes** animée par Trait d'Union
- Une formation **par commune ou par quartier chaque trimestre**
- Remise du composteur **400 litres en bois** à l'issue de la réunion

- **93** sessions réalisées
- **1 755** foyers ont bénéficié d'une formation
- **1 776** composteurs ont été distribués

Chaque foyer reçoit en complément un bioseau et un guide pratique.



2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

Le compostage collectif de quartier

Modalités de fonctionnement

- Dépôts des biodéchets possibles uniquement sur permanence
- Accompagnement des référents de sites et soutien technique de La Roche-sur-Yon Agglomération et Trivalis dans le fonctionnement au quotidien
- Fourniture des bioseaux
- Retournement des cellules dans le cadre du marché Trivalis/Valdésis/Graine d'ID

Nombre de foyers participants	2023	2024
Plateforme de compostage de La Margerie - Dompierre-sur-Yon	180	234
Plateforme de compostage des Clouzeaux	168	184
Pavillon Le Coteau	67	110
Pavillon Val d'Ornay - Place des Eraudières	50	56
Pavillon Aubigny	53	133
Site des Poilus	70	221
Site de Golly/Jean Yole	130	164
Site de La Vigne aux Roses	30	105
Compostage collectif	748	1 207



Pavillon de compostage de Jean Yole – La Roche-sur-Yon

Les sites de compostage collectif, en service avant 2024, ont vu leurs fréquentations fortement augmenter.

Fréquentations : + 61% entre 2023 et 2024

Augmentation des tonnages : + 37% entre 2023 et 2024

2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

Le compostage collectif de quartier

Le compostage de quartier en pavillon

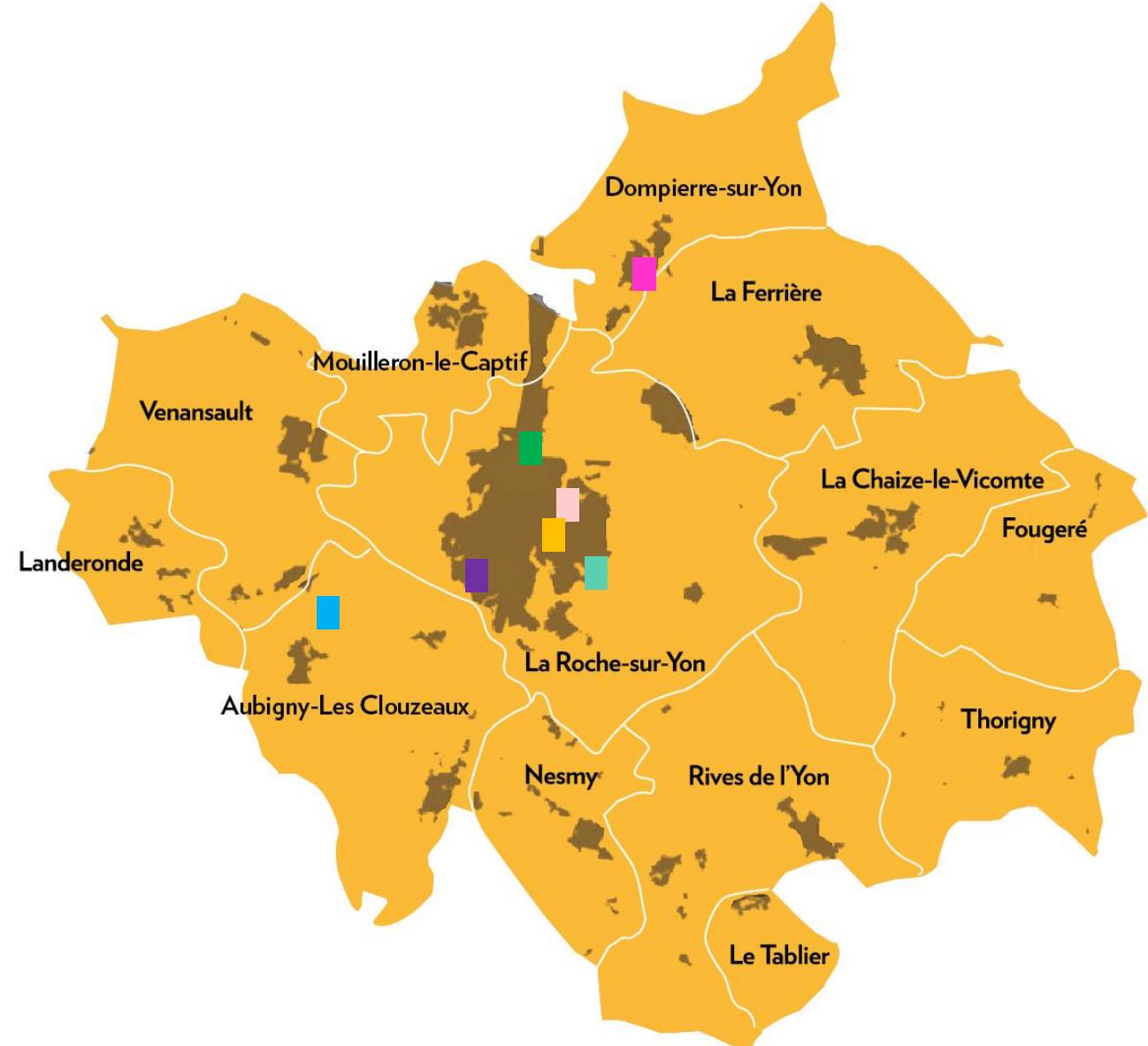
- Pavillon de compostage Jean Yole
Impasse des Frères Didot - La Roche-sur-Yon
- Pavillon des Poilus
59 rue des Poilus - La Roche-sur-Yon
- Pavillon Terre Nouvelle du Coteau
Place Willy Brandt - La Roche-sur-Yon
- Pavillon de compostage du Val d'Ornay
Place des Eraudières - La Roche-sur-Yon

Le compostage en plateforme

- Plateforme de compostage de la Margerie
Dompierre-sur-Yon
- Plateforme de compostage des Clouzeaux
Boulevard des Artisans - Aubigny-Les Clouzeaux

Le compostage en pied d'immeuble

- Site de compostage de la Vigne aux Roses
rue Jean Launois - La Roche-sur-Yon



2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets



Le compostage collectif de proximité

Afin de compléter le dispositif de compostage collectif existant et proposer une alternative au compostage individuel et au compostage collectif de quartier, 5 points de compostage de proximité ont été installés sur l'espace public à La Roche-sur-Yon et expérimentés à partir de juin 2024.

Modalités de fonctionnement

- Dépôts des biodéchets **en libre accès** (accessible 24h/24)
- Approvisionnement en broyat par les services techniques
- Suivi qualitatif des sites dans le cadre d'un contrat de prestation par un agent de Graine d'ID (contrat aidé) pendant l'expérimentation
 - Contrôle des apports
 - Vérification du respect des consignes
 - Déclenchement des réapprovisionnements en broyat
 - Transfert des bacs d'apports vers les bacs de maturation
 - Évacuation du compost



Estimation des tonnages détournés : 5 T de biodéchets



Ces points de proximité sont composés de composteurs de **600 litres en bois** dont : 2 dédiés au stockage de la matière carbonée, 1 réservé pour les apports de biodéchets et 2 ou 3 composteurs utilisés pour la maturation du compost.



2- Prévention des déchets et communication

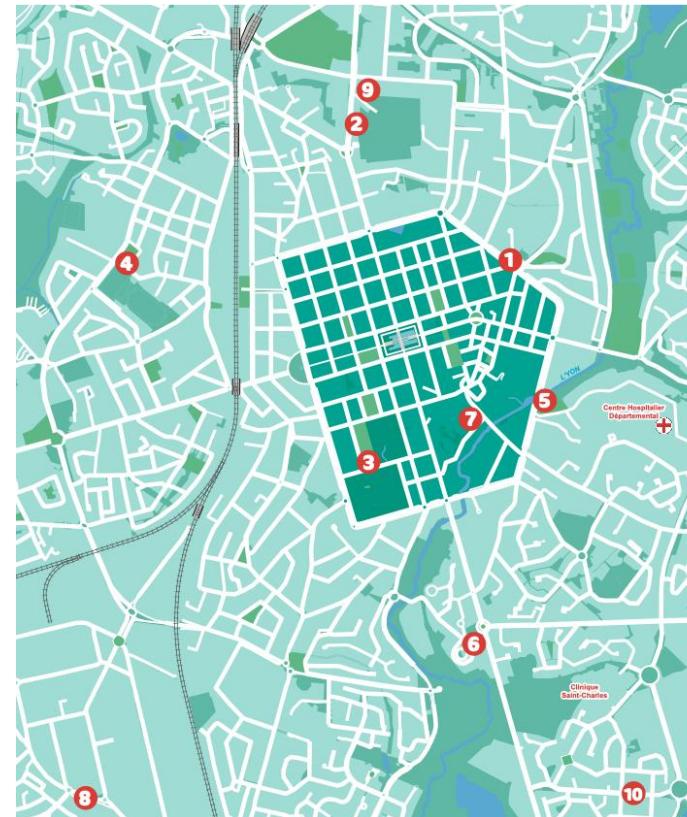
2-3 Tri à la source des biodéchets

Le compostage collectif de proximité

Mise en place d'une signalétique adaptée : panneau d'information et identification des bacs.



Carte de localisation des points de compostage collectif de proximité à La Roche-sur-Yon (Points 1 à 5).



**RY La Roche-sur-Yon
Agglomération
Le cœur Vendée**

**À LA ROCHE-SUR-YON,
OBJECTIF : UN POINT DE COMPOSTAGE
À - DE 10 MIN. DE CHEZ MOI**

POINTS DE COMPOSTAGE DE QUARTIER*

1 Place Mirville	4 Place Marconi
2 Parking du cimetière du Point de Jour	5 Chemin des Amoureaux
3 Square Bayard	

Informations pratiques et bioseau : 02 51 05 59 91 / dechets@larochesuryon.fr

PAVILLONS DE COMPOSTAGE
accès et ouvertures sous conditions (gérés par des collectifs d'habitants)

6 Vigne-aux-Roses : Rue Jean Launois Samedi de 10 h 30 à 11 h 30	7 Centre-ville : 59 rue des Poilus Samedi de 9 h 30 à 11 h 30
8 Val d'Ornay : Place des Eraudières Samedi de 9 h 30 à 11 h 30	9 Jean-Yole : impasse des Frères Didot Samedi de 10 h 30 à 11 h 30
10 Bourg-sous-La-Roche (Terre Nouvelle du Coteau) : Place Willy Brandt Samedi de 9 h 30 à 11 h 30	

Réduisons nos déchets avec l'Agglo

lrsy.fr/dechets

2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets



Le lombricompostage

Afin d'offrir une solution complémentaire au compostage individuel et collectif, une expérimentation de lombricompostage individuel est menée depuis l'automne 2024.

Mise en place :

- Appel à candidature au moyen d'un formulaire en ligne **entre juillet et septembre**
- Organisation de **2 sessions de formation** et remise du lombricomposteur :
le 16 octobre et le 13 novembre 2024

Caractéristiques de l'expérimentation :

- **22 foyers** participants
- Durée : 1 an

Moyens mis en place pour le suivi de cette expérimentation :

- Accompagnement des foyers tests pour toute question posée par mail
- Questionnaire d'évaluation en ligne prévu au printemps 2025
- Bilan de l'expérimentation en fin d'année 2025



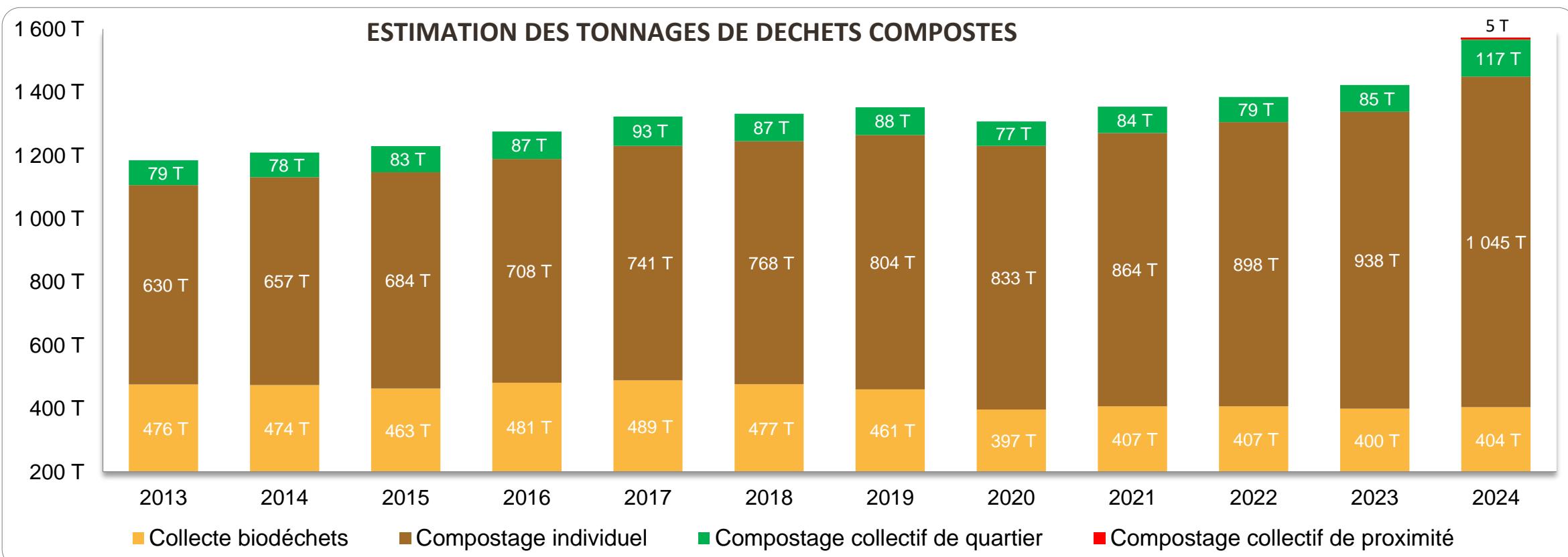
2- Prévention des déchets et communication

2-3 Tri à la source des biodéchets

Grâce à l'ensemble des solutions mis en œuvre,

environ **1 571 tonnes** de déchets fermentescibles ont été détournées de la poubelle d'ordures ménagères, soit **12,34%** du tonnage collecté en 2024.

Pour mémoire : la fraction fermentescible des ordures ménagères représente entre 20% et 30 % du poids de la poubelle.



2- Prévention des déchets et communication

2-4 La Recyclerie Cœur Vendée

- Depuis 2016, les 3 EPCI de La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la Communauté de Communes du Pays des Achards collaborent à la définition d'un cadre juridique et économique commun pour structurer localement une activité de recyclerie.
- Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a ainsi été passée avec les Chantiers du réemploi de 2018 à 2023.
- En 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération met à disposition de la structure un bâtiment rénové, situé boulevard de l'industrie à La Roche-sur-Yon.
- Au 1^{er} janvier 2024, le partenariat est consolidé par la mise en place d'un groupement d'autorités concédantes avec les 2 autres collectivités et la mise en place d'un contrat de concession de service public confié au groupement ENVIE ERG – Les Chantiers du Réemploi, pour une durée de 5 ans (2024-2028). Ce contrat vient renforcer la politique de réduction des déchets engagée sur les territoires.

Les innovations 2024 :

- Lancement des ateliers de sensibilisation
- Déploiement d'animations et d'évènements délocalisés
- Mise en route de la collecte à domicile et des livraisons
- Formation des agents de déchèterie
- Évolution des jours d'ouverture de la boutique 6j/7



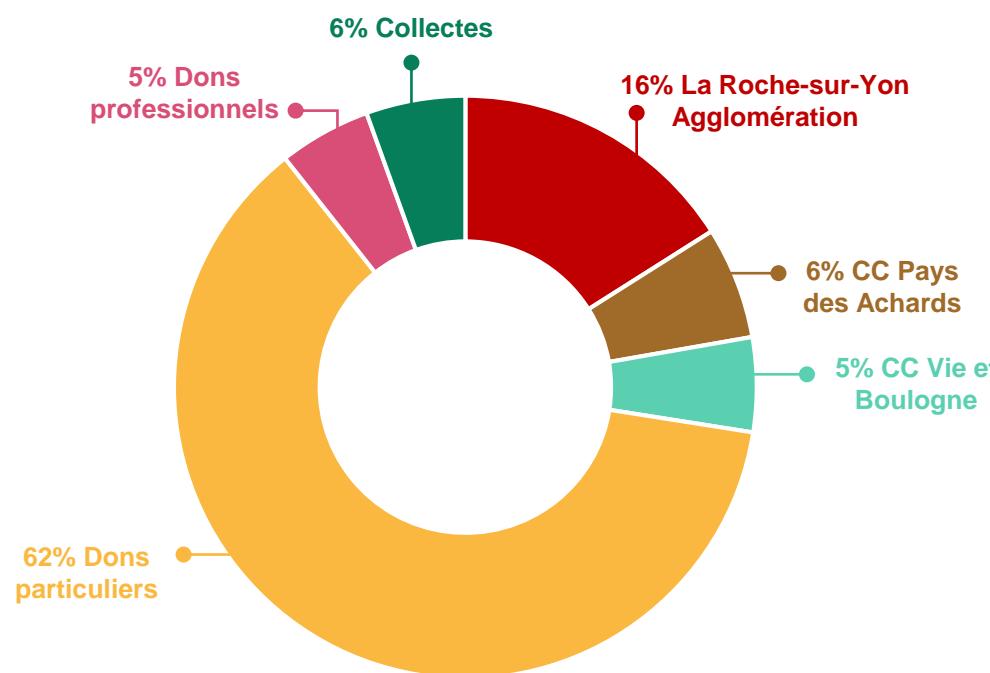
LA
RECYCLERIE
Cœur Vendée

2- Prévention des déchets et communication

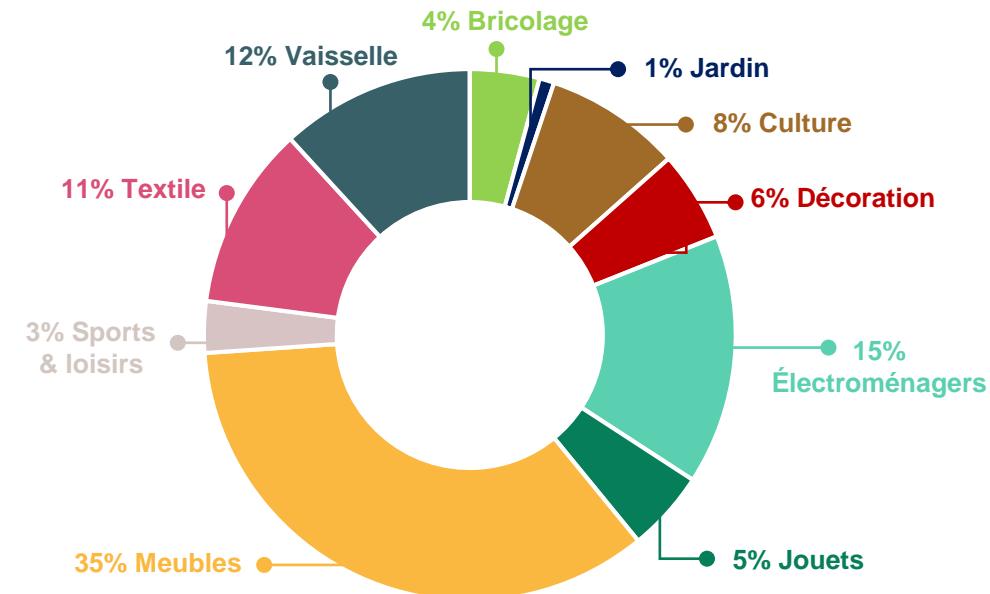
2-4 La Recyclerie Cœur Vendée

314 tonnes (hors électroménagers) ont été détournées (contre 241 tonnes en 2023), dont 86 tonnes en provenance des déchèteries :

- 50 tonnes en provenance des déchèteries de Belle Place et de Sainte Anne.



193 tonnes réemployées (contre 144 t en 2023), soit **61% DE REEMPLOI**



Panier moyen = 11,59 € (2023 : 12,57 €)

35 861 passages en caisse (2023 : 27 541)

72 000 visiteurs (2023 : 56 000)

+30%

2- Prévention des déchets et communication

2-4 La Recyclerie Cœur Vendée

La Recyclerie, c'est aussi :

- **48 tonnes** d'électroménager réemployées
- **130 dépannages** de lave-linge et autres gros appareils électroménagers
- **211 ordinateurs reconditionnés**
- **3 évènements extérieurs** de sensibilisation au réemploi et de réparation
- **14 ateliers créatifs** à partir d'objets de la Recyclerie

La Recyclerie, c'est également un support d'insertion permettant à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre une activité professionnelle. En 2024 :

- **26 personnes** ont travaillé sur le chantier d'insertion
- **12 personnes** ont travaillé dans la boutique et/ou dans l'atelier



©Johanna André



2- Prévention des déchets et communication

2-5 Textiles

En 2024, une convention a été signée avec l'éco-organisme Refashion chargé de piloter la filière des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Initialement mise en place pour gérer les déchets, les enjeux de la filière en France aujourd'hui vont plus loin. L'objectif principal est de développer l'**économie circulaire**.

En 2024, sur l'Agglomération, ce sont :

- **76 points de collecte**
- **769 tonnes collectées et détournées** (2023 : 620 T), soit **7,83 kg/hab**
(ratio national : 4,17 kg/hab)
- **7 opérateurs de collecte** conventionnés avec Refashion (4 enseignes de vêtements, 2 associations caritatives et l'association Le Relais)
 - l'Agglomération a renouvelé sa convention en 2024 avec l'opérateur Le Relais
 - Le Relais a déployé 57 bornes sur le territoire, dont 54 sur le domaine public.
 - Le Relais a collecté 540 T (2023 : 426 T), soit 70% des tonnages du territoire



+ 24% par rapport au tonnage 2023

2- Prévention des déchets et communication

2-6 Opération broyage de sapins

Depuis Noël 2011, La Roche-sur-Yon Agglomération propose aux habitants de recycler leur sapin de Noël.

- Aménagement d'au moins 1 point de dépôt sur chaque commune
- Broyage des sapins directement sur site par une entreprise d'insertion (Graine d'ID) - Broyage par déchiquetage
- Broyat réutilisé par les services espaces verts des communes qui le souhaitent
- Globalement bonne qualité de tri

Année	Quantité Sapins Broyés	Points de collecte
2024	2 607	23
2023	2 842	23
2022	3 372	23
2021	3 010	24
2020	3 391	24

En 2024 : 2 607 sapins broyés,
- 8% par rapport à 2023



3- Collecte des déchets : organisation

3-1 Précollecte

La **précollecte** constitue l'étape entre le moment où l'usager a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison et les dépôts dans les contenants appropriés (sacs jaunes, colonnes de tri, bennes en déchèteries...) sont de bons exemples de précollecte.

Ce geste représente la première étape de la gestion des déchets et **ce rôle de l'usager est très important pour permettre une prise en charge efficiente des déchets par le service.**

Les équipements à disposition des usagers (bacs, sacs jaunes, colonnes de tri, bennes de déchèteries) disposent d'une signalétique appropriée pour suivre les bonnes consignes de tri.

Des rouleaux de sacs jaunes pour la collecte des emballages sont distribués en porte à porte.

Les ordures ménagères sont principalement collectées au moyen de bacs roulants équipés de puces électroniques permettant de comptabiliser le nombre de vidages.

Sur la commune de La Roche-Sur-Yon, certains secteurs spécifiques (hyper centre-ville, zones d'habitat collectif dense et éco-quartiers) sont desservis en colonnes enterrées. Les usagers disposent alors de badges ou de cartes pour y déposer leurs ordures ménagères.

3- Collecte des déchets : organisation

3-1 Précollecte

Produits	Fournisseurs	Quantité	Flux	Caractéristiques techniques	
Bacs roulants	Véolia	46 637 (bacs attribués et en place au 31/12/24)	Ordures ménagères : 89% Emballages : 7% Verre : 2% Papier : 1% Biodéchets : 1% Cartons : 0 %	120, 180, 240, 340 et 660 litres Marques Schaefer et Plastic Omnium	

Maintenance des bacs

La **maintenance** des bacs est assurée en prestation de service par Véolia Propreté. En 2024, **2 629 interventions** ont été réalisées :

- **80% pour de la livraison** : nouvelles dotations, complément de dotation, échanges, retraits.
- **20% pour des réparations ou autres dépannages** : remplacement de couvercle, roue, puce...

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'interventions de maintenance	2333	2741	2465	2455	2031	2324	2409	1860	2629



3- Collecte des déchets : organisation

3-1 Précollecte

Produits	Fournisseurs	Quantité	Flux	Caractéristiques Techniques	
Colonnes aériennes	TEMACO (SULO)	293	Verre et papier	Volcano 3 m ³ Préhension Kingshofer	
Colonnes enterrées (Zone habitat collectif et centre-ville)	ASTECH	86	OM, emballages verre et papier	Maine 5 m ³ Préhension Kingshofer	
Colonnes enterrées (Zone habitat collectif)	PLASTIC OMNIUM (SULO)	162	OM, emballages verre et papier	Minimax 4 m ³ Préhension Kingshofer	
Colonnes aériennes (Zone Hyper centre-ville)	PLASTIC OMNIUM (SULO)	3	Cartons	Hublo 4 m ³ Préhension Kingshofer	

3- Collecte des déchets : organisation

3-1 Précollecte

Maintenance des colonnes

La maintenance du parc de colonnes enterrées et aériennes comprend les opérations de maintenance préventive et curative. Jusqu'en mai 2024, elle était assurée par l'entreprise SULO. Cette prestation a été intégrée dans le nouveau marché de collecte et est désormais réalisée par l'entreprise URBASER.

Les opérations de lavage font également partie de la prestation :

- **Lavage complet des colonnes** : 4 campagnes/an (planning modulable selon les besoins identifiés)
- **Lavage intermédiaire des colonnes de l'hyper centre-ville de La Roche-sur-Yon**
 - Nettoyage intérieur et extérieur de la borne d'introduction et de la plateforme
 - Prestation organisée selon un calendrier saisonnier



3- Collecte des déchets : organisation

3-1 Précollecte

Produits	Fournisseurs	Quantité	Flux	Caractéristiques Techniques	
Sacs jaunes	PTL	3 007 770 sacs distribués	Emballages	50 litres translucides	

La Roche-sur-Yon Agglomération organise annuellement une campagne de distribution des sacs jaunes au cours du 1^{er} semestre => **près de 80% des sacs sont distribués grâce à cette opération.**

Pour les nouvelles habitations, la dotation en rouleaux de sacs jaunes se fait par le prestataire Véolia lors de la remise du bac à ordures ménagères.

Pour le réassort en cours d'année, **les habitants peuvent s'adresser en mairie.**

3- Collecte des déchets : organisation

3-2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES	VERRE	PAPIER	CARTONS	DECHETERIES
Contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Benne
Nombre au 31/12/2024	66	64	224	201	3	6
Tonnages	1 089	440	2 460	880	0,5	37 193
Population desservie	9 035	9 035	98 488	98 488		98 488
Ratios contenant / habitant	1 pour 137	1 pour 141	1 pour 440	1 pour 490	pm (service réservé aux professionnels)	1 pour 16 415

- Un maillage de colonnes d'apport volontaire adapté au territoire

- Recommandations CITEO en milieu urbain pour les colonnes verre et papiers : **1 colonne pour 600 hab.**
- Évolutions 2024 : nouvelles résidences desservies en colonnes enterrées : quartiers de la Vigne aux Roses, des Forges et de La Brossardière.

- Un réseau de déchèteries adapté au territoire

- Recommandations ADEME : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager.

- Nouveauté 2024 : installation de colonnes de cartons en centre-ville de la Roche-sur-Yon depuis le 15 décembre 2024

- Réservées aux professionnels abonnés au service de collecte des cartons et ayant des difficultés de stockage au sein de leur établissement.

3- Collecte des déchets : organisation

3-3 Organisation de la collecte en porte à porte

- La **collecte** des ordures ménagères et des emballages est réalisée **une fois par quinzaine** à l'aide de bennes bi-compartimentées de 26 tonnes.
- L'entreprise URBASER, titulaire du marché de prestations de service, dispose de 7 bennes (hors benne relais) dont **6 bennes GNV** et effectue **52 tournées chaque semaine** pour collecter l'ensemble du territoire.
- Les usagers professionnels peuvent bénéficier de services supplémentaires : collecte hebdomadaire ou bihebdomadaire des ordures ménagères, collecte des biodéchets, des cartons, du verre et des papiers en porte à porte.

Collectes spécifiques pour les professionnels	Nombre d'abonnés au 31 décembre 2024
Collecte des OM et/ou Emb en C1 (1x/sem.)	1 371
Collecte des OM en C2 (2x/sem.)	350
Collecte en bac des papiers et/ou verre	377 / 564
Collecte des papiers de bureau	291
Collecte des cartons	225
Collecte des biodéchets	64

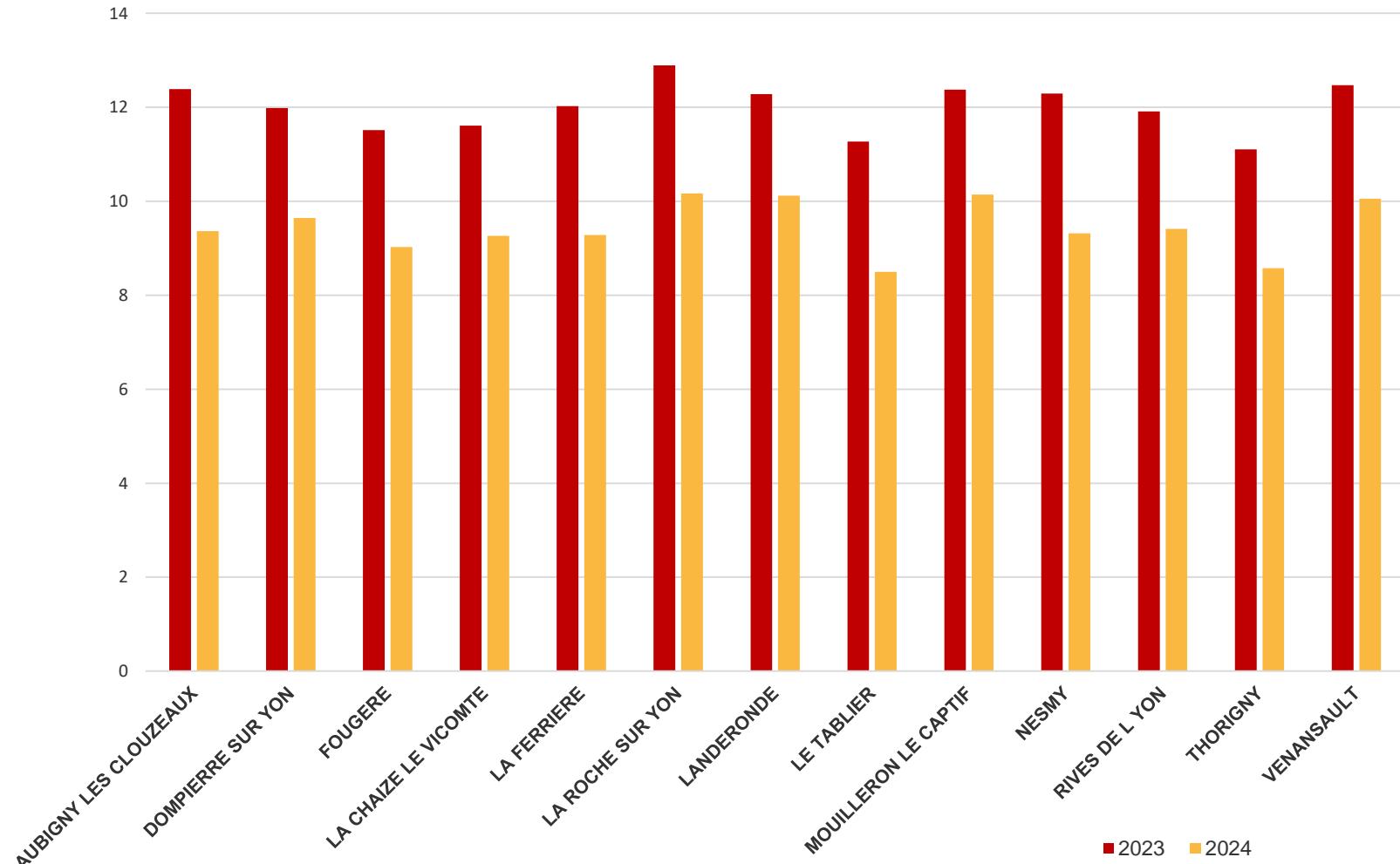


Benne bi-compartimentée de 26 tonnes pour la collecte des ordures ménagères et des emballages en simultanée

3- Collecte des déchets : organisation

3-3 Organisation de la collecte en porte à porte

Evolution du nombre moyen de levées de bacs par an pour les usagers “particuliers” entre 2023 et 2024



En moyenne, les foyers ont réalisé
10 levées en 2024
contre 12 en 2023.

74% des foyers ont réalisé
12 levées ou moins sur 2024
contre 59% en 2023.

3- Collecte des déchets : organisation

3-4 Organisation de la collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire

L'ensemble des colonnes (aériennes et enterrées) est équipé de **sondes de télérelève** permettant d'éviter les débordements et d'optimiser les tournées de vidage. La fréquence de vidage est donc adaptée aux besoins. Toutefois, pour les ordures ménagères, le vidage est réalisé à minima 1 fois par semaine pour éviter toutes nuisances.

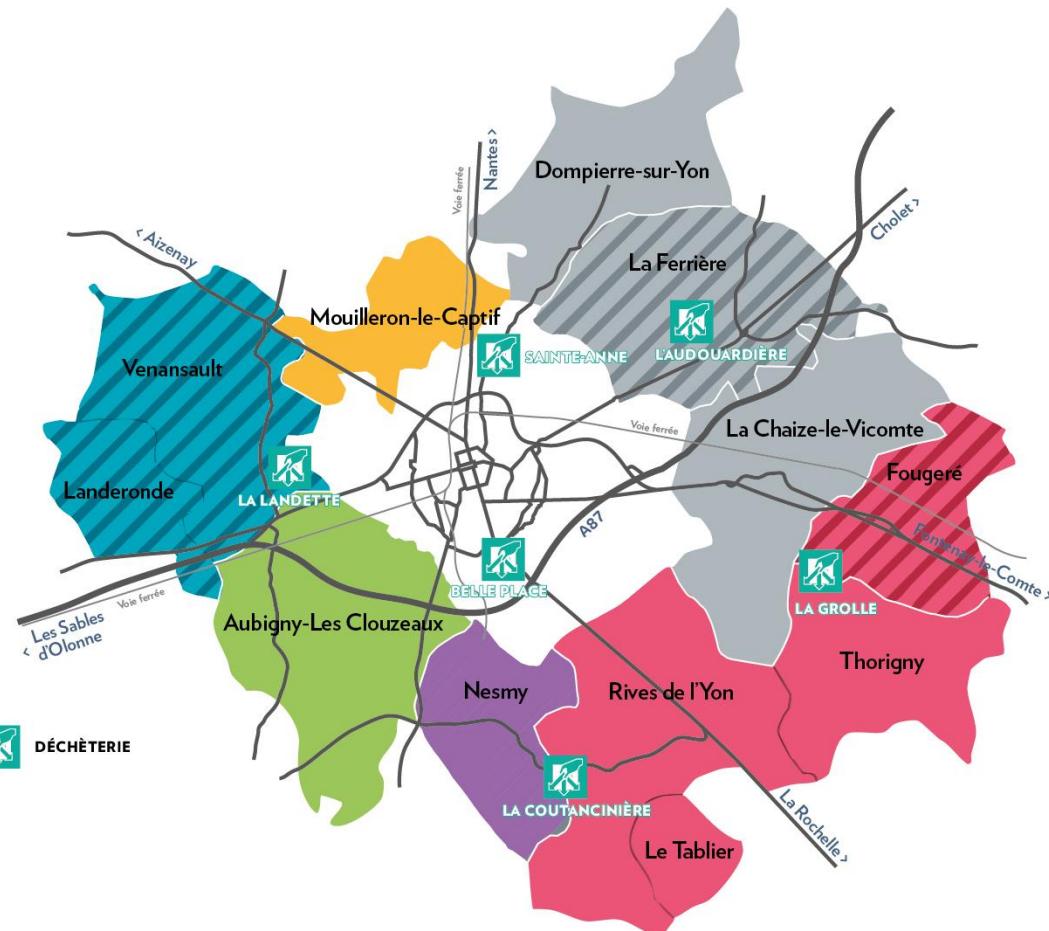
Les flux « verre » et « papier » sont majoritairement collectés via les colonnes d'apport volontaire, aériennes et enterrées.

URBASER dispose de **3 camions grue ampliroll GNV** pour assurer cette prestation.



3- Collecte des déchets : organisation

3-5 Les déchèteries



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchèterie de Sainte Anne	X	X	X	X	X	X
Déchèterie de Belle Place	X	X	X	X	X	X
Déchèterie de Venansault			X		O	X
Déchèterie de la Ferrière	X					X
Déchèterie de Nesmy	X		O			X
Déchèterie de Thorigny			X			X

O : ouverture en demi journée l'après-midi.

Horaires d'été

Du 1^{er} mars au 31 octobre : 9h - 11h55 et 14h - 17h55

Horaires d'hiver

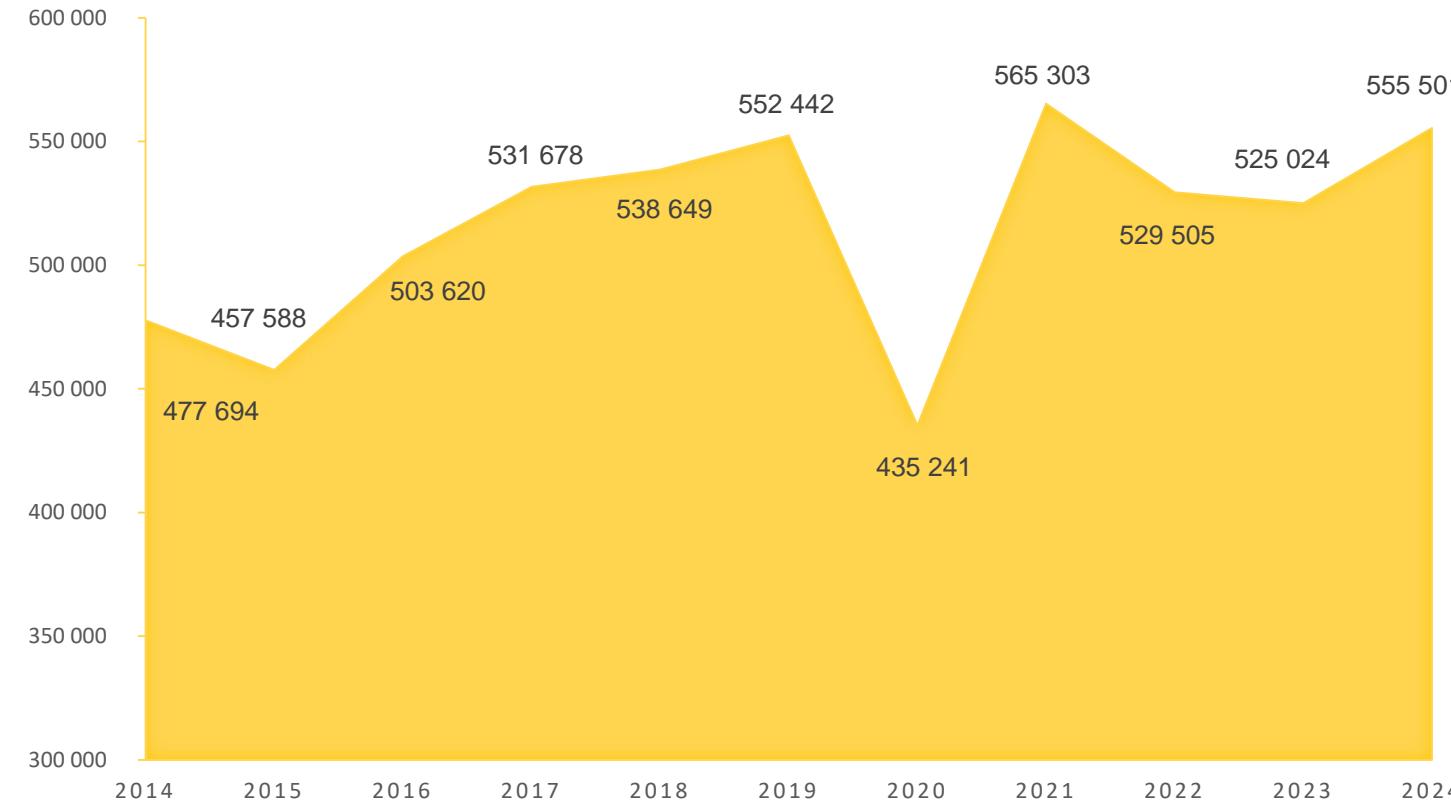
Du 1^{er} novembre au 28 février : 9h - 11h55 et 14h - 17h25

Ouverture **en continu le samedi** à l'exception de la déchèterie de Thorigny.

3- Collecte des déchets : organisation

3-5 Les déchèteries

Fréquentation annuelle des déchèteries

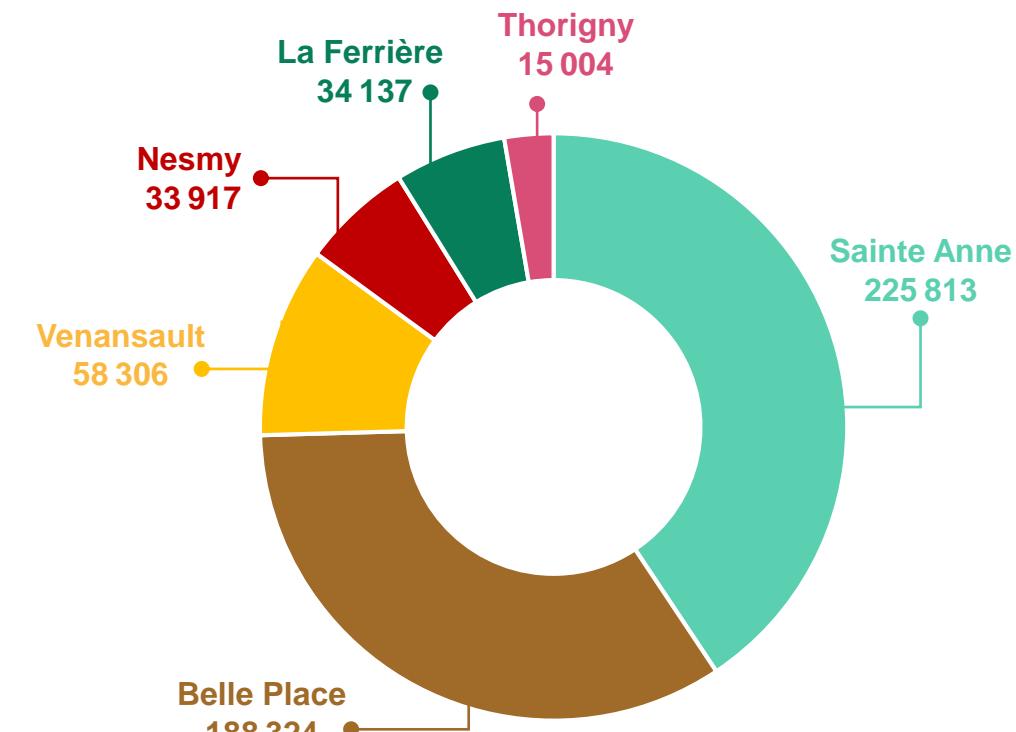


En 2024, la **fréquentation des déchèteries augmente de 5,8%**.
Le poids moyen des dépôts est de **67 kg/passage**, en hausse de + 3%.

555 501 passages sur les 6 déchèteries

78% des passages sur les déchèteries de Sainte Anne et Belle Place

5,64 passages/an/habitant



3- Collecte des déchets : organisation

3-6 Gestion patrimoniale

En 2024, divers travaux ont été réalisés, notamment :

- des travaux de création des nouveaux points de collecte en colonnes enterrées (40 colonnes)
- des travaux de renouvellement et de création de pavillons de compostage collectif : renouvellement du pavillon de compostage de Jean Yole et création du pavillon d'Aubigny
- des travaux d'amélioration de l'accès à la déchèterie de Venansault

26 colonnes aériennes ont également été renouvelées .



Déchèterie de Venansault



Travaux de pose de colonnes enterrées
à La Vigne aux Roses



Nouveau pavillon de compostage à Aubigny

4- Collecte des déchets : bilan

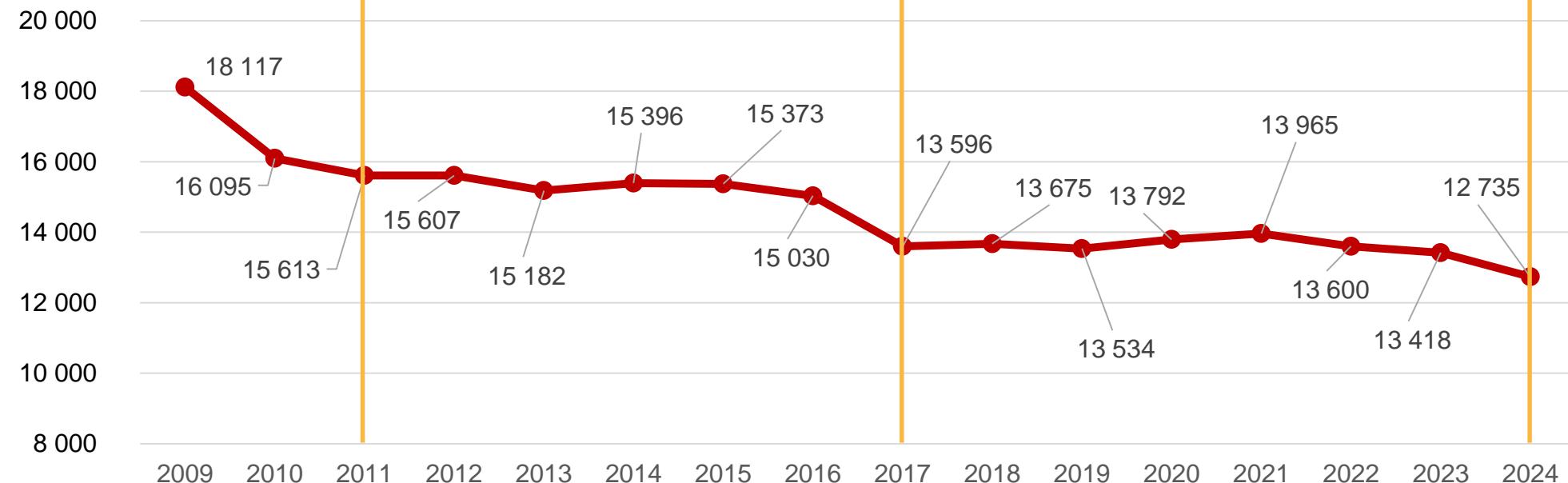
4-1 Evolution des tonnages

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

2011 : Mise en place de la redevance incitative

2017 : Mise en place des extensions de consignes de tri et de la nouvelle structure tarifaire

2024 : Changement de fréquence de collecte (ordures ménagères et emballages) une fois tous les 15 jours et baisse du seuil (12 levées par an)

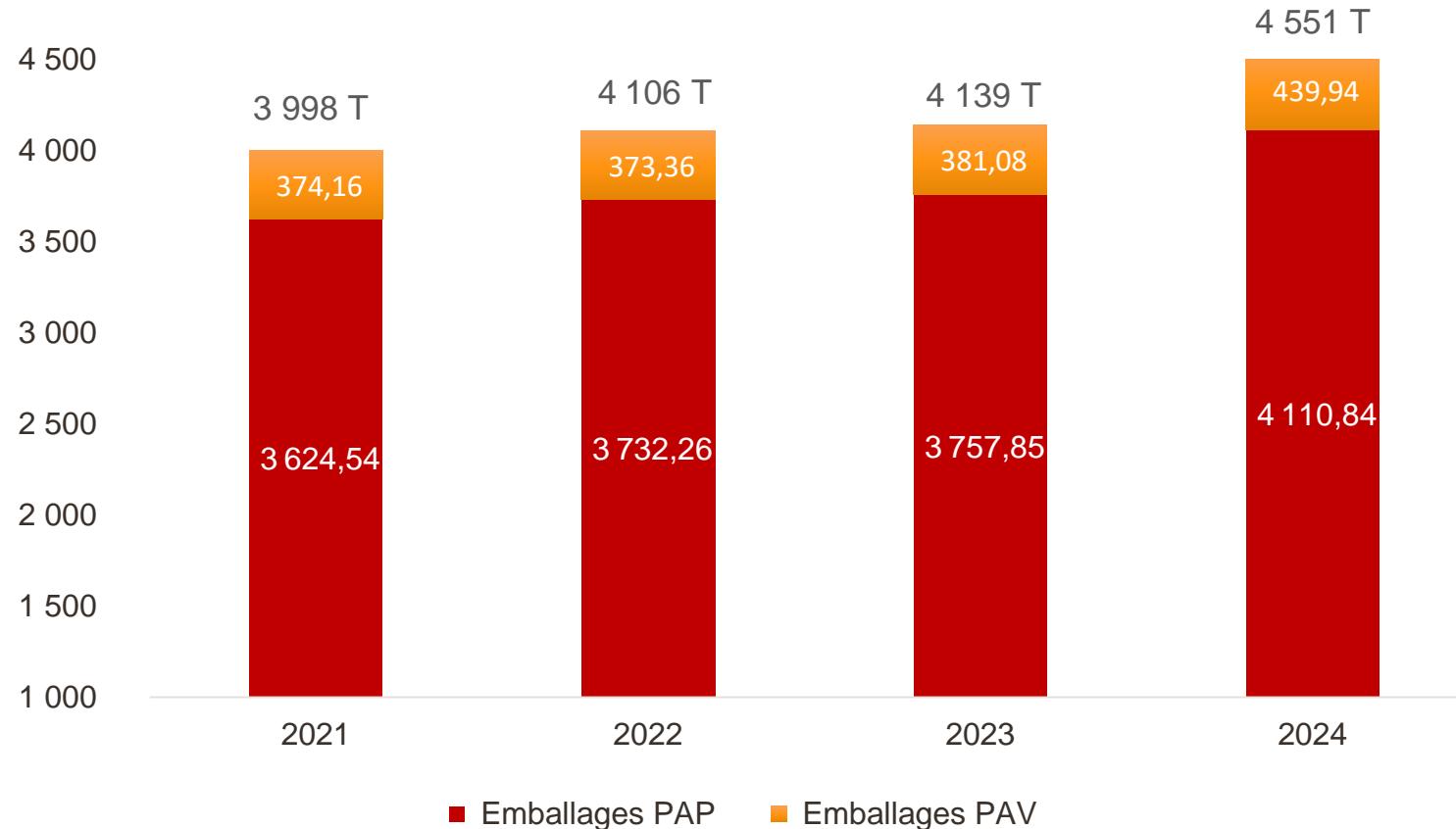


Le nouveau schéma de collecte lancé en 2024 est une nouvelle étape dans la démarche de réduction des tonnages d'ordures ménagères : -5% par rapport à 2023.

4- Collecte des déchets : bilan

4-1 Evolution des tonnages

Emballages



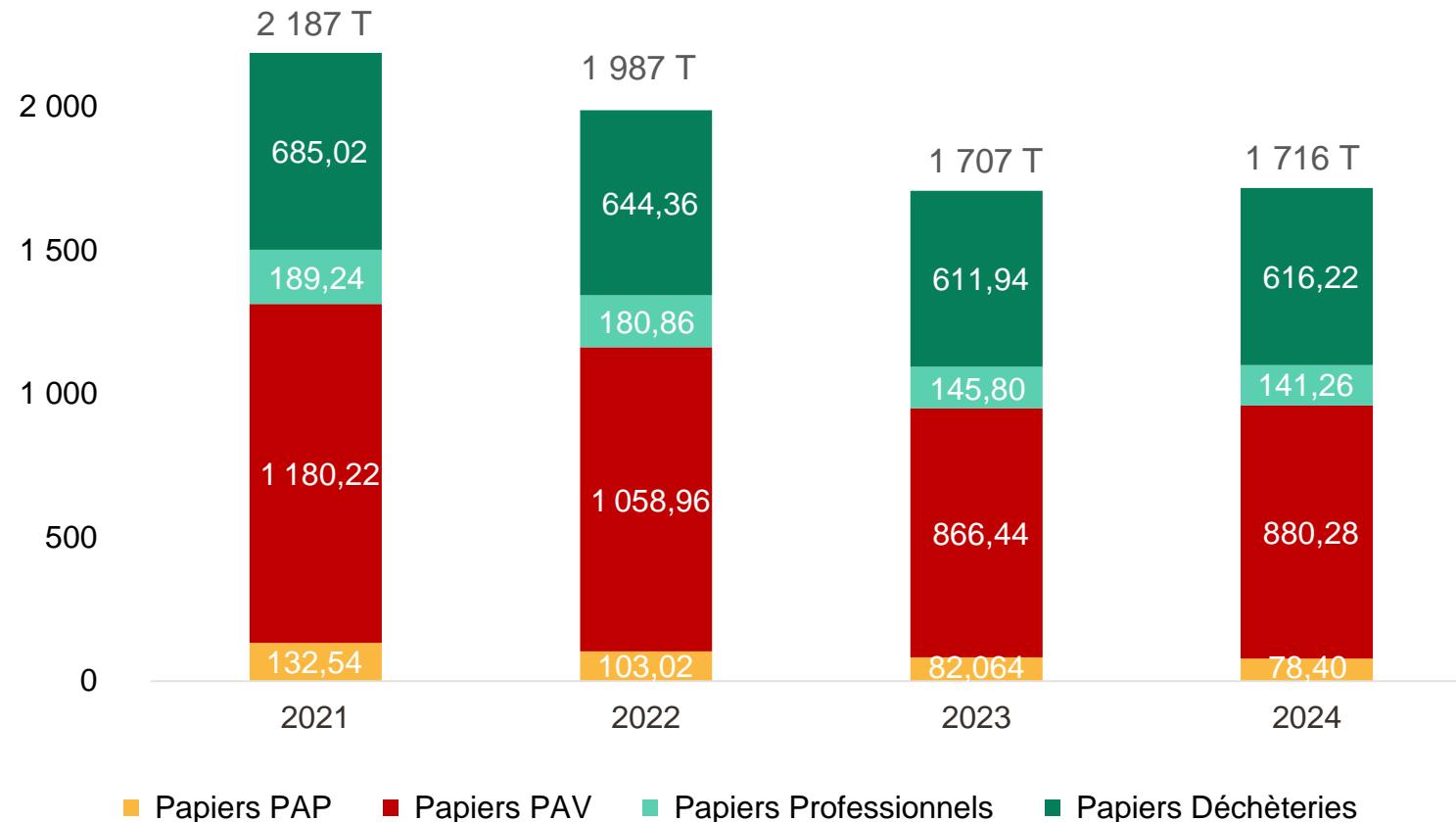
Le tonnage des emballages affiche une progression de 10%.

La qualité du tri s'améliore avec un taux de refus moyen de 28,63%
(contre 29,37% en 2023).

4- Collecte des déchets : bilan

4-1 Evolution des tonnages

Papiers



En 2024, **les tonnages se stabilisent** après plusieurs années de baisse.

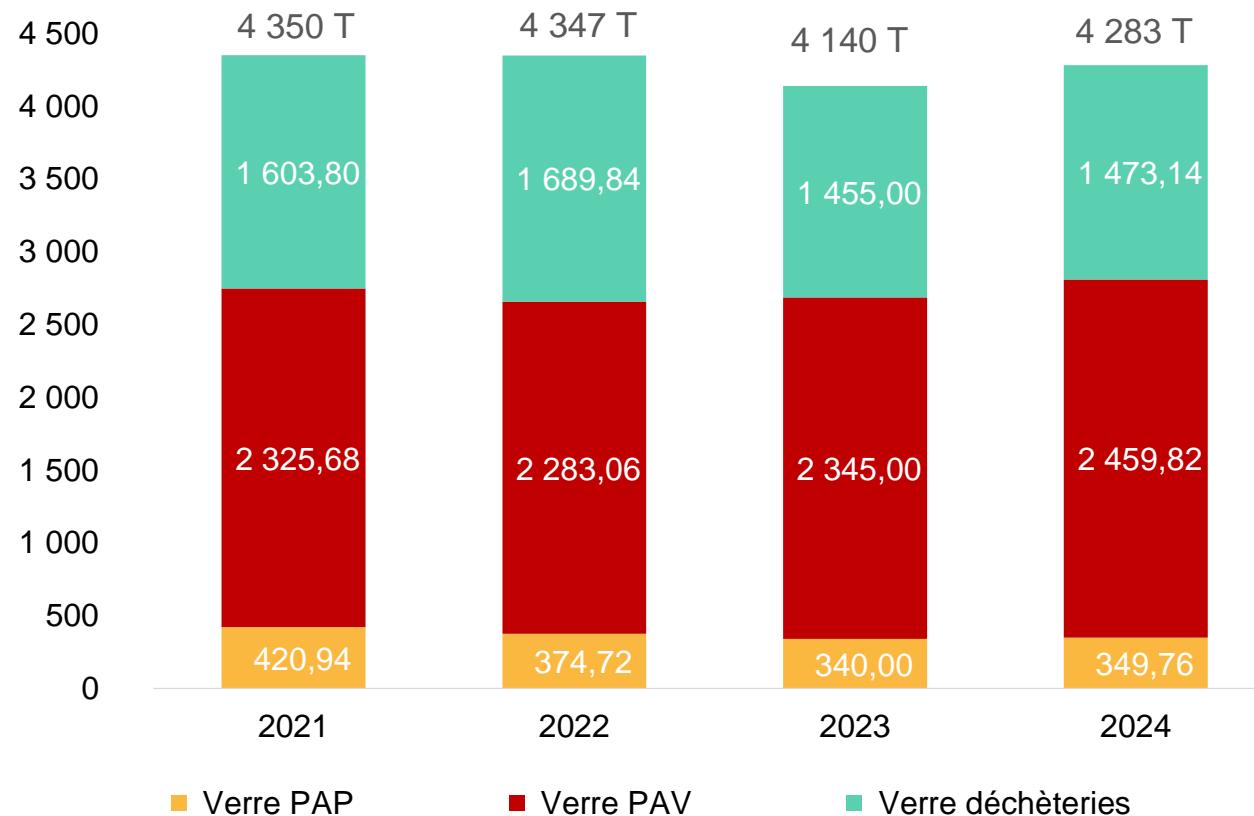
En 4 ans, les tonnages de papiers ont **baissé de près de 22%** :

- Porte à porte : - 44%
- Papiers de bureau des professionnels : - 25%
- Apport volontaire : - 25%
- Déchèteries : - 10%

4- Collecte des déchets : bilan

4-1 Evolution des tonnages

Verre



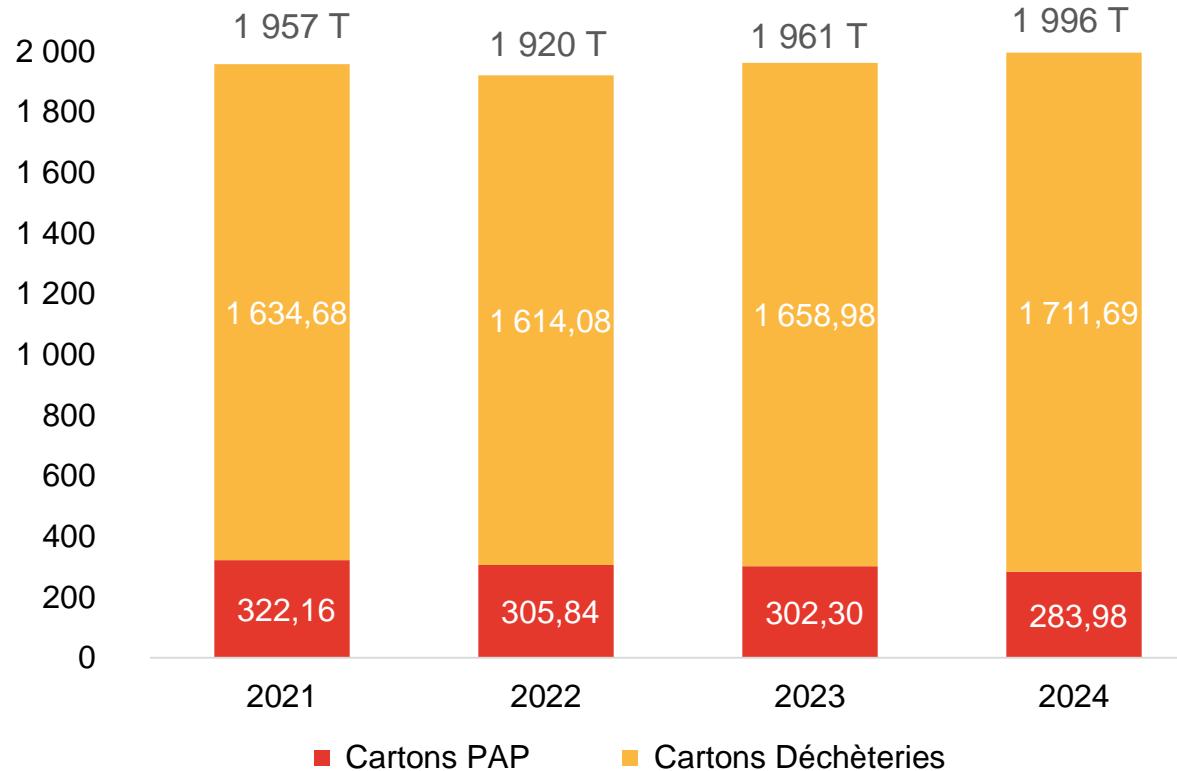
Le tonnage global est **en hausse de 3,21 %** pour 2024, dû à la collecte en apport volontaire (+5%),

On constate cependant **une stabilisation des verres collectés** en porte à porte ainsi qu'en déchèteries.

4- Collecte des déchets : bilan

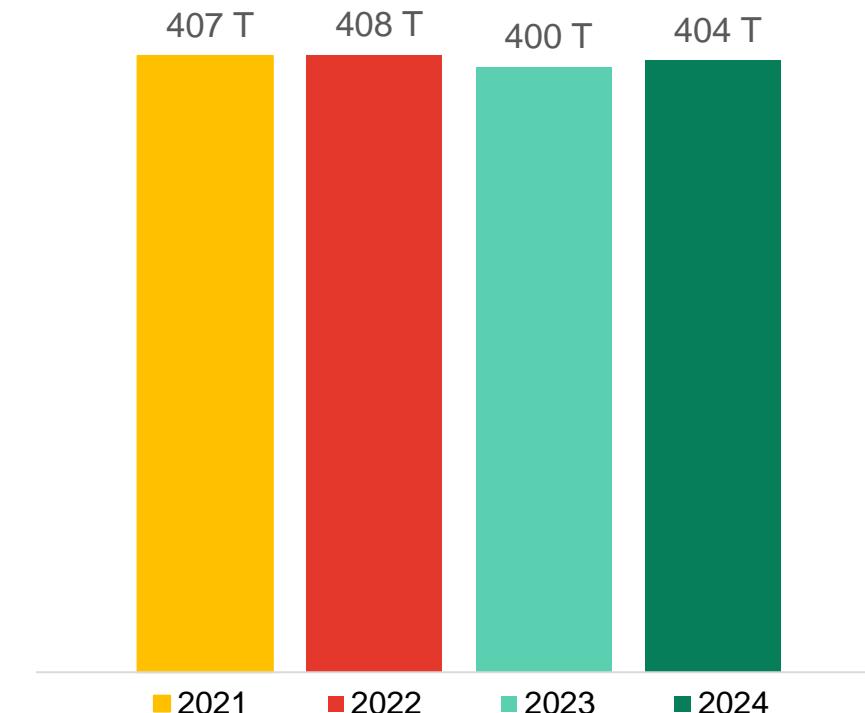
4-1 Evolution des tonnages

Carton



Les tonnages de cartons sont **en hausse de 2%**
pour la deuxième année consécutive.

Biodéchets

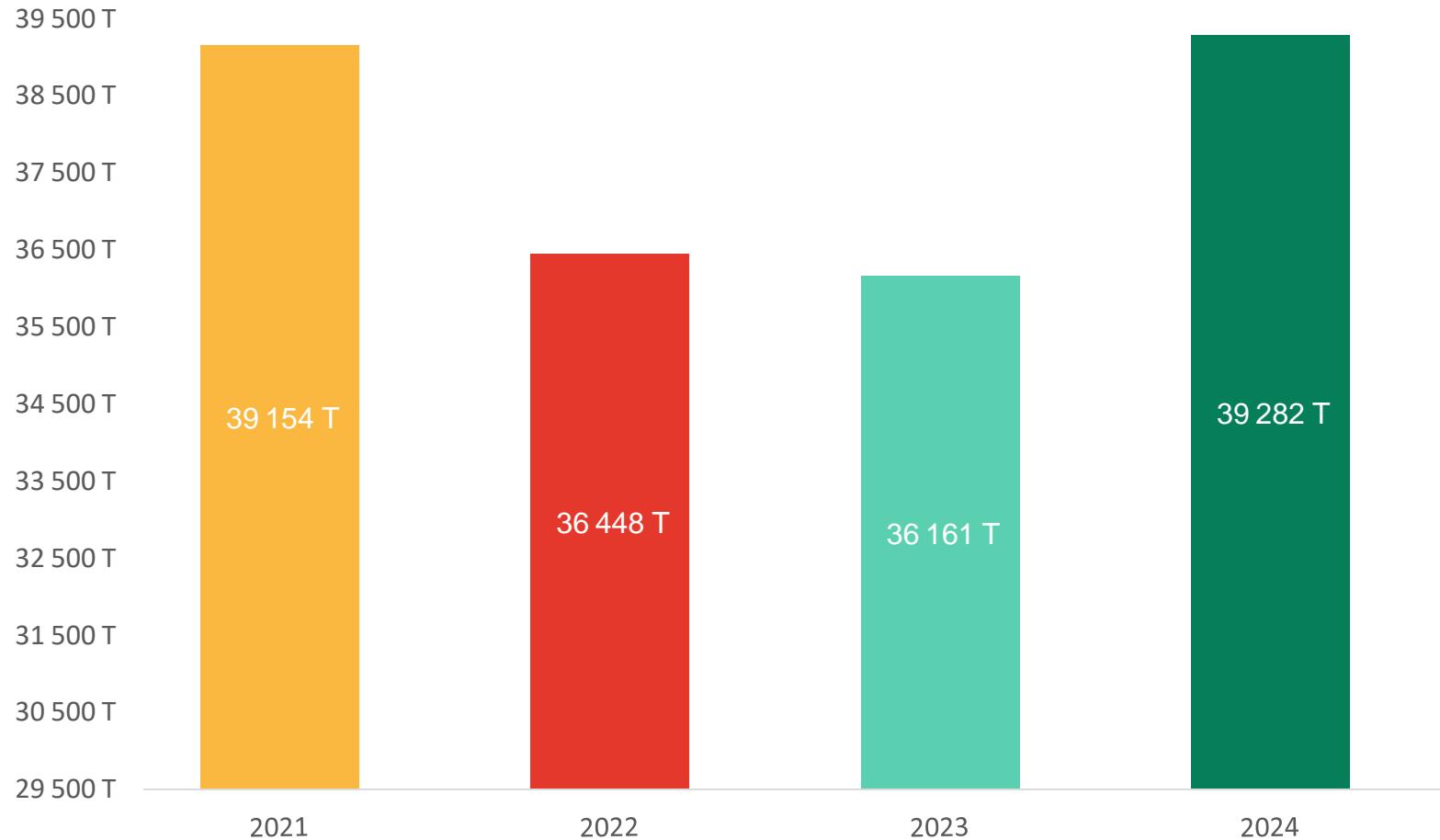


Le tonnage des biodéchets est **stable** depuis 4 ans.

4- Collecte des déchets : bilan

4-1 Evolution des tonnages

Déchèteries



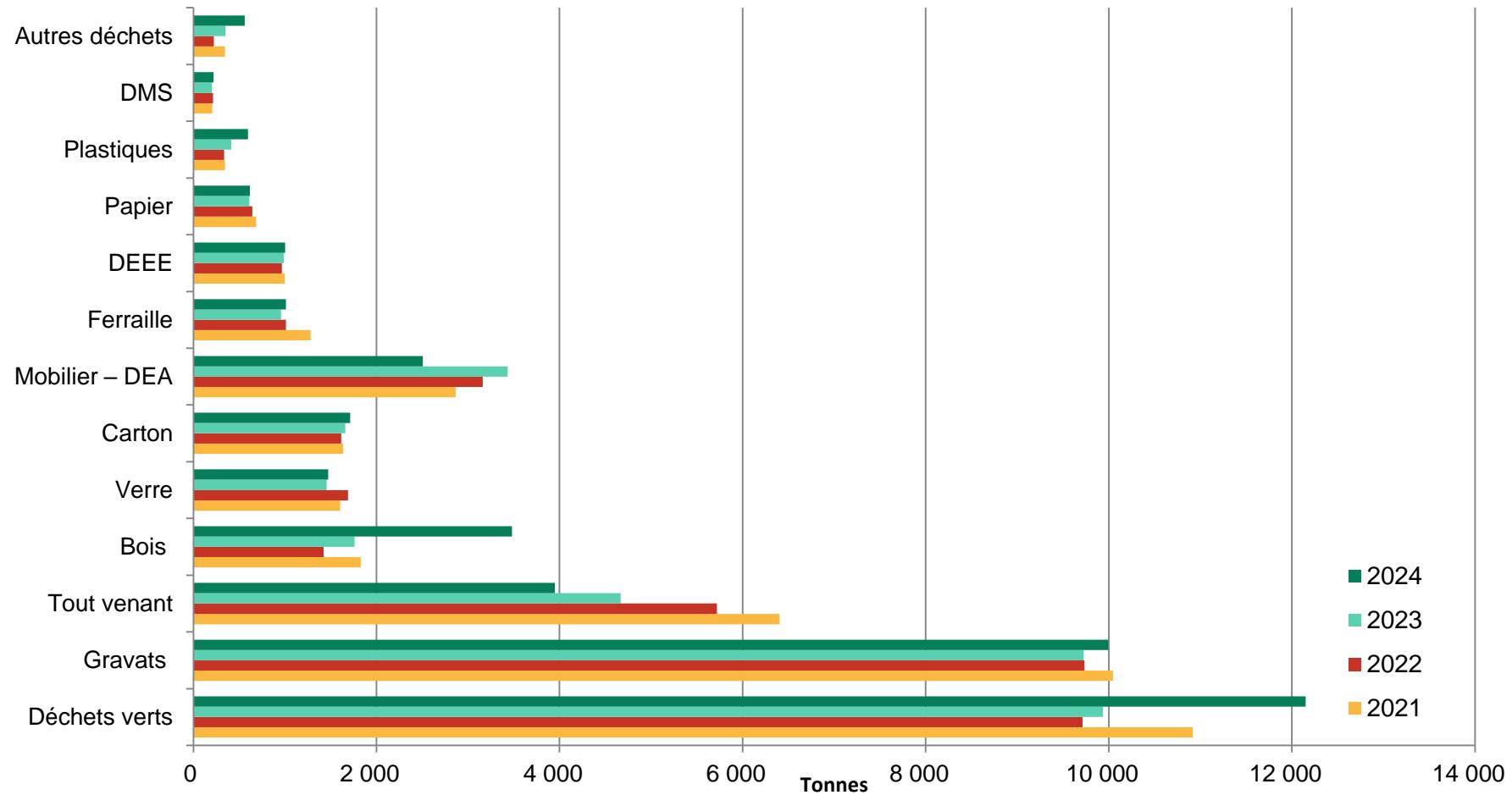
Une **hausse des tonnages de 9%** est constatée en 2024.

Les **3 122 tonnes supplémentaires** sont liées à **70% aux déchets verts**, dont la production a été favorisée par les conditions météorologiques sur cette année.

4- Collecte des déchets : bilan

4-1 Evolution des tonnages

Déchèteries



66 % des tonnages déchèteries
concernent les flux **déchets verts**
+ gravats + tout venant.

Les déchets verts ont **augmenté de 22%**.

Les tonnages de tout-venant **continuent à baisser** en faveur des filières REP*, notamment le bois (+ 98%) et les plastiques (+44%). La mise en place de nouvelles REP en 2024 a permis de détourner davantage de déchets de l'enfouissement.

*Responsabilité Elargie du Producteur

4- Collecte des déchets : bilan

4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

TONNAGES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution	Evolution
																2010-2024	2023-2024
Ordures ménagères	16 095	15 613	15 607	15 182	15 396	15 373	15 030	13 596	13 675	13 534	13 792	13 965	13 600	13 418	12 735	-18%	-5%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	6 450	6 314	6 415	6 359	6 271	6 059	6 128	6 506	6 675	6 660	6 365	6 511	6 400	6 151	6 552	4%	7%
Verre ²	3 325	3 336	3 321	3 383	3 381	3 473	3 559	3 748	3 913	4 044	4 208	4 350	4 348	4 162	4 283	28%	3%
Biodéchets	513	505	498	476	474	463	481	489	477	461	397	407	407	400	404	-20%	1%
Total OMA	26 383	25 768	25 841	25 400	25 522	25 368	25 199	24 339	24 740	24 699	24 762	25 234	24 756	24 130	23 974	-7%	-1%
Déchèteries ³	22 501	25 636	24 661	27 791	27 429	29 103	30 951	33 661	34 374	36 778	31 753	36 865	34 114	34 094	37 193	45%	9%
Déchèteries HORS GRAVATS	16 337	18 528	17 865	20 399	20 064	21 773	22 966	25 324	26 088	28 225	24 576	26 820	24 380	24 368	27 199	47%	12%
TOTAL DECHETS	48 884	51 404	50 502	53 190	52 951	54 470	56 150	58 000	59 114	61 477	56 515	62 099	58 869	58 224	61 167	19%	5%
<i>Total déchets HORS GRAVATS</i>	<i>42 720</i>	<i>44 296</i>	<i>43 706</i>	<i>45 798</i>	<i>45 587</i>	<i>47 140</i>	<i>48 166</i>	<i>49 663</i>	<i>50 828</i>	<i>52 924</i>	<i>49 337</i>	<i>52 054</i>	<i>49 135</i>	<i>48 499</i>	<i>51 173</i>	<i>16%</i>	

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP /² yc tonnages déchèteries /³ hors tonnages verre et papiers + tonnages piles depuis 2024 (11,19T)

Le tonnage total 2024 **augmente de 5%** par rapport à 2023.

Cette hausse s'observe sur l'ensemble des catégories de déchets à l'exception des ordures ménagères (- 683 T). Les évolutions les plus importantes sont liées aux tonnages récupérés en déchèteries (+9%, soit + 3 099 T). Les tonnages de collecte sélective ont également progressé de 7% (+ 401 T).

2024 : Changement de fréquence de collecte (ordures ménagères et emballages)une fois tous les 15 jours et baisse du seuil (12 levées par an)

4- Collecte des déchets : bilan

4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

En 2024, la production moyenne de déchets est de **621 kg par habitant**,
soit **7% de plus qu'en 2010**.

NOTA :

- Ratios calculés à partir de la population municipale (habitants permanents) et des tonnages « hors gravats »
- Analyse des données à partir du Référentiel national ADEME données 2022 – Edition Janvier 2025

RATIO kg/hab/an Population municipale INSEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2010- 2024	Evolution 2023- 2024
Ordures ménagères	185	177	174	167	167	166	161	145	144	142	143	144	139	137	129	-27%	-5%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	74	71	71	70	68	65	66	69	70	70	66	67	65	63	67	-7%	6%
Verre ²	38	38	37	37	37	37	38	40	41	42	44	45	44	42	43	15%	3%
Biodéchets	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	-28%	1%
Déchèteries³	259	290	275	305	298	314	332	358	362	385	330	380	349	347	378	30%	9%
<i>Déchèteries HORS GRAVATS</i>	188	210	199	224	218	235	247	269	275	296	255	276	249	248	276	32%	11%
TOTAL DECHETS	563	582	562	583	576	588	603	617	623	644	587	640	602	592	621	7%	5%
<i>Total déchets HORS GRAVATS</i>	492	501	487	502	496	509	517	528	536	555	512	536	503	493	520	4%	5%

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP / ² yc tonnages déchèteries / ³ hors tonnages verre et papiers + tonnages piles depuis 2024 (11,19T)

Le ratio global « hors gravats » de la Roche-sur-Yon Agglomération (LRSYA) en 2024 **est légèrement inférieur au ratio** du « Référentiel ADEME - données 2022 », pour une typologie « mixte urbain » : 520 kg/hab contre 528 kg/hab.

Les principales différences portent sur les flux suivants :

- Ordures ménagères : LRSYA = 129 kg/hab / Référentiel ADEME 2022 = 210 kg/hab => **- 81 kg/hab**
- Déchèteries « hors gravats » : LRSYA = 276 kg/hab / Référentiel ADEME 2022 = 196 kg/hab => **+ 80 kg/hab**

5- Traitement des déchets

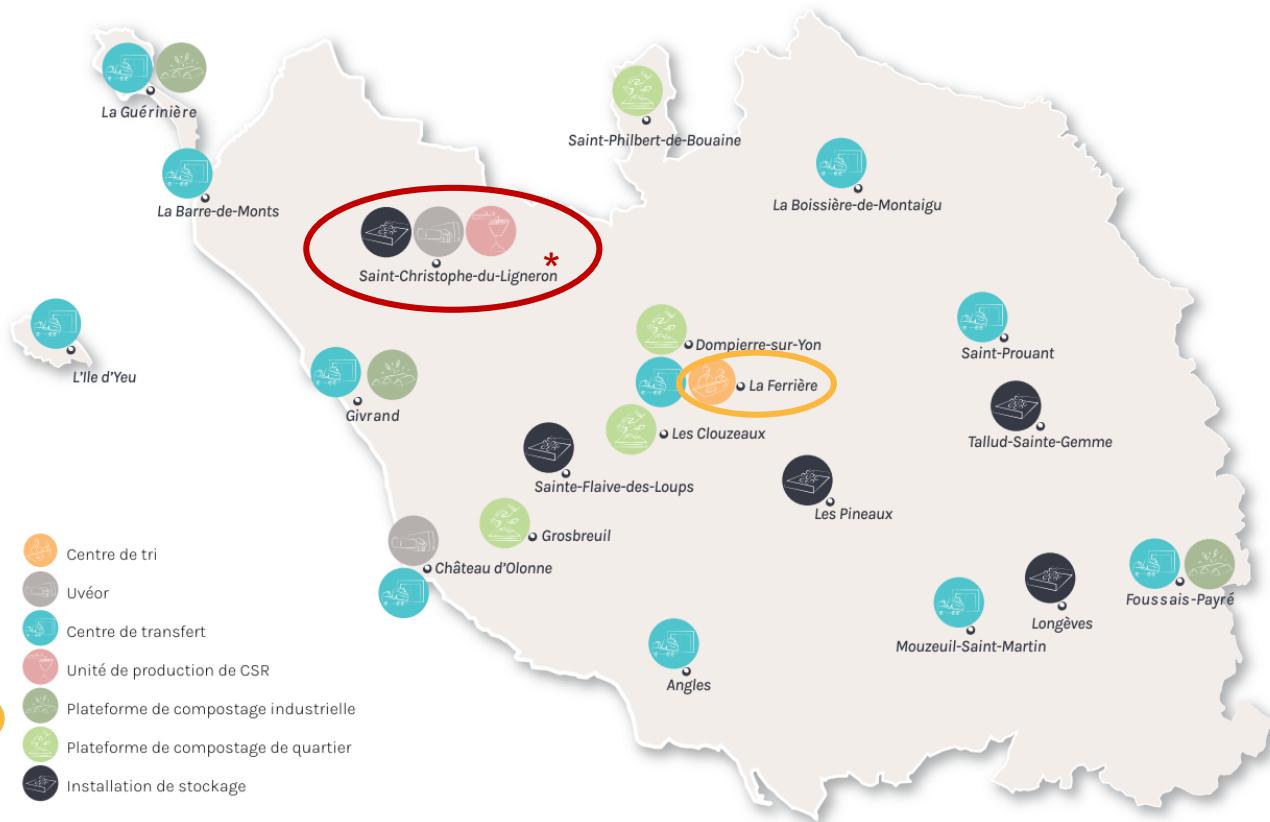
5-1 Sites de traitement

Centre de tri

Un centre de tri pour les collectes sélectives à La Ferrière. Une fois triés, les emballages sont acheminés vers les différentes filières de recyclage réparties en France et en Europe.

Centre de transfert

Un centre de transfert des ordures ménagères à La Ferrière. La majorité des ordures ménagères sont ensuite acheminées vers l'unité de valorisation énergétique et organique (Uvéal) de Saint Christophe de Ligneron*.



Pour en savoir plus : rapport annuel de Trivalis consultable sur le site www.trivalis.fr

5- Traitement des déchets

5-2 Tonnages traités

La valorisation matière augmente de +7% par rapport à 2023 en raison de l'amélioration du tri des emballages et de la mise en place des filières REP en déchèteries.

La valorisation organique progresse de +13% en raison des tonnages élevés de déchets verts en 2024 et du déploiement du tri à la source des biodéchets. La valorisation organique des OMr est en baisse de -6% en faveur de la valorisation énergétique.

Les tonnages éliminés sont en baisse en raison de la baisse des tonnages d'ordures ménagères et de tout-venant.

La valorisation énergétique progresse puisque les refus des unités de traitement (centre de tri et Uvéor*) ainsi qu'une part d'ordures ménagères ont été traités dans des unités de valorisation énergétique (UVE) et de production de CSR*.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le rapport annuel 2024 de Trivalis.

*Uvéor = Unité de valorisation énergétique et organique

*CSR = Combustible Solide de Récupération

¹ collecte sélective = emballages + papiers et verre (yc tonnages déchèteries) - refus de tri

² hors verre et papiers + cartons des professionnels collectés au PAP

³ comprenant la collecte des biodéchets + évaluation des tonnages liés au compostage individuel et collectif

⁴ enfouissement

En tonnes	2021	2022	2023	2024
Valorisation matière / recyclage				
Recyclage collecte sélective ¹	9 516	9 383	8 936	9 448
Valorisation matière déchèteries ²	19 447	18 699	19 471	20 928
Valorisation matière OMr (ferraille TMB)	93	80	116	175
Valorisation matière / recyclage	29 056	28 163	28 523	30 552
Valorisation organique ou compostage				
Valorisation organique fermentescibles ³	1 355	1 385	1 423	1 571
Valorisation organique déchèteries	11 060	9 728	10 009	12 333
Valorisation compostage OMr (yc perte matière)	4 520	5 250	4 612	4 319
Valorisation organique ou compostage	16 935	16 362	16 044	18 223
Elimination (stockage)				
Ordures ménagères éliminés ⁴ et refus compostage	9 352	8 246	8 162	7 274
Tout venant	6 402	5 720	4 669	3 948
Refus de tri / matériaux déclassés	1 023			
Amiante	68	55	40	32
Déchets dangereux	211	218	207	236
Elimination (stockage)	17 056	14 238	13 079	11 491
Valorisation énergétique (UVE / CSR)				
Ordures ménagères		24	527	967
Refus de tri / matériaux déclassés		1 059	1 074	1 102
Valorisation énergétique (UVE / CSR)		1 083	1 601	2 069
Total	63 046	59 847	59 247	62 334

5- Traitement des déchets

5-3 Performances de valorisation

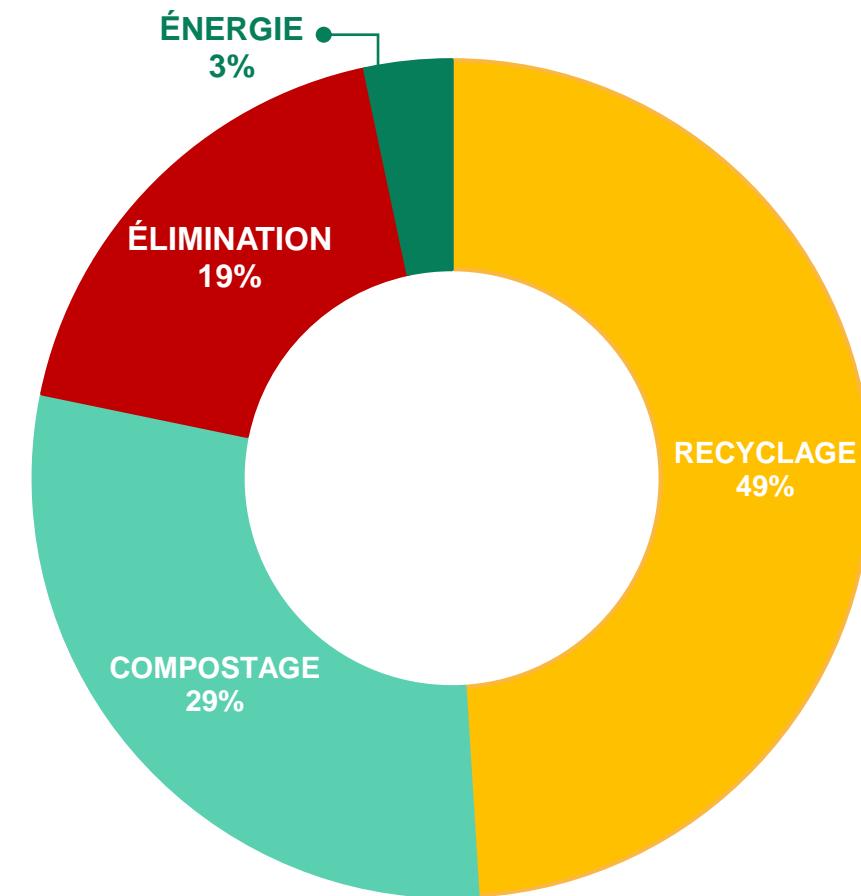
En 2024 :

78 % de déchets valorisés

POUR COMPARAISON :

- objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte : **55%** de valorisation globale pour 2020 et **65%** pour 2025 ;
- **77% valorisés** à l'échelle du département (donnée du rapport annuel 2024 Trivalis).

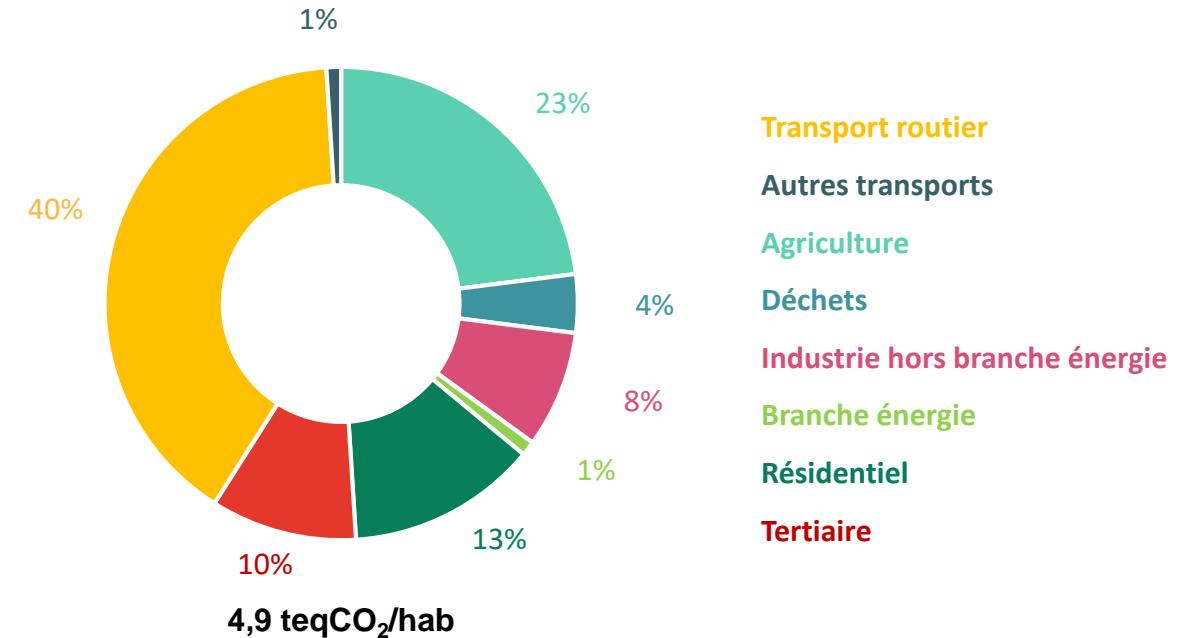
RÉPARTITION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



6- Impact environnemental et sanitaire

- Les méthodes de calcul ayant évolué, les données issues de la source BASEMIS (2022) indiquent que **les déchets représentent 4 % de l'ensemble des gaz à effet de serre** (GES) émis sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération (cf. diagramme).
- En 2022, les émissions totales du territoire s'élèvent à 486 kilotonnes équivalent CO₂ (kteqCO₂), dont 19 kteqCO₂ proviennent du secteur des déchets. Par ailleurs, le portrait de territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, publié en 2025 par le Comité 21 Grand Ouest, révèle une augmentation de la quantité de déchets produits par habitant.
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au patrimoine et aux compétences de La Roche-sur-Yon Agglomération a été réalisé en 2024, sur la base des données de l'année 2023. Il fait suite aux précédents bilans établis en 2017 (données de 2016) et en 2010 (données de 2009). Les résultats de ces trois bilans montrent une diminution des émissions, tant pour la collecte que pour le traitement des déchets. Cette baisse s'explique notamment par :
 - la rationalisation des tournées de collecte qui a permis de réduire les kilomètres parcourus par les bennes à ordures ménagères ;
 - le développement de nouvelles filières de recyclage et de valorisation.

Source : BASEMIS – Air Pays de la Loire (2022) et BEGES de La Roche-sur-Yon Ville & Agglomération



Ces tendances devraient continuer à baisser lors des prochains bilans, grâce à l'évolution de l'organisation de la collecte, avec notamment l'optimisation des tournées de collecte des points d'apport volontaire depuis 2018 grâce aux sondes de télérelève, ainsi que la conversion complète de la flotte de collecte en véhicules fonctionnant au GNV et l'arrivée d'une benne à ordures ménagères à hydrogène à l'été 2025. Ces changements permettent une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre par rapport au diesel, une amélioration de la qualité de l'air avec 90 % d'émissions polluantes en moins, ainsi qu'une diminution de la pollution sonore divisée par deux.

6- Impact environnemental et sanitaire

Verdissement du parc

- Mise en circulation de 2 bennes GNV** en novembre 2019 +
Arrivée de 4 bennes GNV neuves courant 2024 pour la collecte en Porte à Porte – maintien d'une benne Diesel jusqu'à l'arrivée de la benne Hydrogène en juin 2025 (hors bennes relais).
- Mise en circulation de 3 Polybennes grue GNV** en juillet 2024 pour réaliser la collecte en apport volontaire.
⇒ **À partir du second semestre 2024, 90% de la flotte de collecte porte à porte et apport volontaire roule au GNV**
- Véhicule de lavage et de maintenance 100% GNV**

Les avantages du GNV : réduction de 3 types de pollution

Pollution atmosphérique	Collecte porte à porte : Diesel = 75 T CO ₂ équivalent GNV = 15 T CO ₂ équivalent	soit une baisse de 80%
Santé publique (particules fines = PM10)	Diesel = 2,4 kg de PM10/an GNV = 0,25 kg de PM10/an	soit une baisse de 90%.
Pollution sonore	Impact sonore du GNV réduit par 2 en comparaison avec une benne Diesel (ressenti des équipages)	



Le remplacement d'une benne Diesel par une benne GNV permet d'économiser **60 TCO₂e** sur une année. Cela représente :



275 735

km en voiture thermique

OU



29 557

livraisons en point de retrait (3,5km en voiture, colis d'1kg)



33,9

A/R Paris - New-York en avion

Source : [Base Empreinte ADEME](#)

7- La relation aux usagers

7-1 La gestion administrative

Le logiciel **ECOCITO** est dédié à la gestion des services de pré-collecte, de collecte et de facturation des déchets ménagers.

Un module gestionnaire est nécessaire pour gérer le compte de chaque usager et suivre :



- son dossier administratif
- l'enregistrement et le traitement de ses demandes
- son nombre de levées de bac (ou d'ouvertures de trappe)

La maîtrise et la fiabilité de la base de données sont les garanties indispensables pour une facturation juste à l'usager. Elles permettent en outre de sécuriser la recette et d'assurer un bon recouvrement.

Nombre de factures des campagnes réalisées en 2024

	Nb de factures
Facturation en avril 2024 pour le 2 ^e semestre 2023	39 600
Facturation en septembre 2024 pour le 1 ^{er} semestre 2024	39 385

7- La relation aux usagers

Le module Ecocito

Un portail usager permet à chaque usager du service d'accéder aux informations administratives de son compte.

Ce portail est accessible par internet depuis le site de La Roche-sur-Yon Agglomération grâce à des codes identifiants uniques indiqués sur l'entête de la facture.



FACTURE DE REDEVANCE INCITATIVE Gestion des déchets ménagers

La Roche-sur-Yon, le lundi 22 avril 2024

La Roche-sur-Yon Agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Gestion des déchets : 54 Rue René Goscinny
02 51 05 59 91 – dechets@larochesuryon.fr
www.larochesuryon.fr

Mes références :
Code usager : [REDACTED]

N° de facture :
Type de redevable : PARTICULIER

Accédez à votre consommation et à vos factures en créant votre compte usager Ecocito sur <https://larochesuryon.fr/mon-compte-mes-demarches/>
Cliquez sur le lien vers le portail Ecocito

Identifiant : XXXX XXXX XXXX XXXX
Suivez la procédure.

SERVICE DE GESTION COMPTABLE YON VENDEE
40 RUE GASTON RAMON – BP 835
85021 LA ROCHE SUR YON

M OU MME XXXXXX

5 RUE XXXXXX

Coordonnées 85430 XXXXXX
du site de connexion

Clef d'activation personnelle de votre compte Ecocito

Ce portail permet aux usagers de :

- vérifier les coordonnées de leur compte
- vérifier les références du bac
- consulter les présentations de bac ou dépôts dans les colonnes à contrôle d'accès
- consulter les factures de redevance

7- La relation aux usagers

7-2 Les moyens d'information

L'accueil téléphonique

Une ligne dédiée au fonctionnement du service est à la disposition des usagers : 02 51 05 59 91

35 451 appels ont été traités en 2024.



Le prestataire de collecte **Urbaser** met à disposition **2 personnes qui répondent**, du lundi au vendredi, aux questions des usagers relatives à :

- un problème de collecte de bacs ou d'accès aux points d'apport volontaire,
- une demande de composteur et d'inscription à une formation,
- toutes autres questions relatives au fonctionnement du service.

Au sein du service gestion des déchets de l'Agglomération, **une équipe de 3 personnes répond**, chaque matin du lundi au vendredi, aux questions des usagers relatives à :

- un emménagement – déménagement,
- renouvellement de badges,
- la facturation de la redevance.



Au démarrage du nouveau schéma de collecte, la gestion de la ligne dédiée au service Gestion des Déchets a été réorganisée de façon à ce que les usagers puissent être directement mis en relation avec le prestataire de collecte et ainsi agir directement en cas de problème sur le terrain.

7- La relation aux usagers

7-2 Les moyens d'information

Le site internet www.larochesuryon.fr

Les usagers retrouvent les informations relatives à l'organisation du service :

- le calendrier des jours de collecte
- la procédure pour le changement de bacs
- le fonctionnement des colonnes enterrées
- la carte des points d'apports volontaires, sites de compostage collectif et déchèteries
- les tarifs de la redevance, et le règlement de service
- des formulaires sont accessibles en téléprocédure via la GRC



L'accueil physique

Sur rendez-vous, au **54 rue René Goscinny**.

Les usagers peuvent se présenter pour :

- le conseil et l'accompagnement à l'utilisation du service
- la délivrance de badges et cartes pour utiliser les colonnes avec contrôle d'accès

7- La relation aux usagers

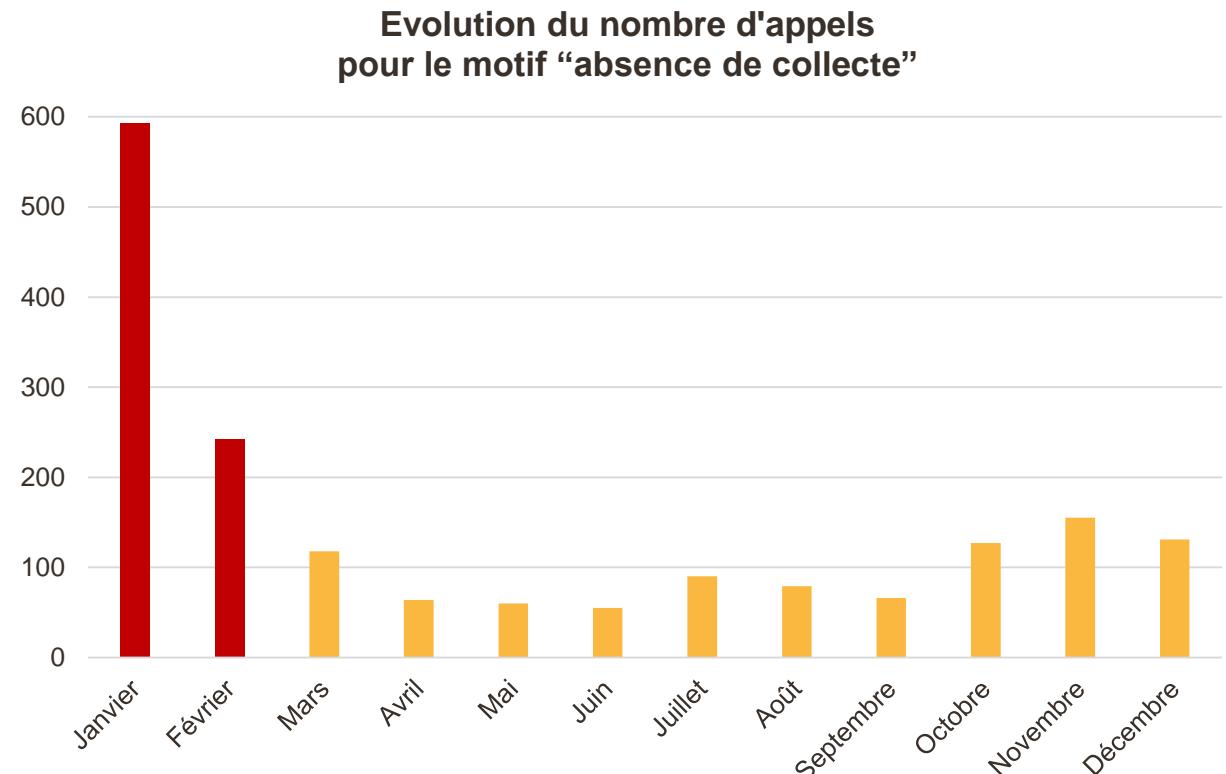
7-3 La gestion courante des comptes usagers

Les appels téléphoniques sur la ligne dédiée

35 451 appels ont été gérés en 2024 :

- **64%** en lien avec la gestion des comptes et de la facturation => appels gérés par l'Agglomération
- **36%** en lien avec le fonctionnement du service (problèmes de collecte, inscription aux formations sur le compostage, demande de renseignements) => appels gérés par Urbaser

Près de 50% des appels liés à des problèmes de collecte ont été passés en début d'année, à la mise en place de la nouvelle fréquence de collecte.



En moyenne, 13 500 bacs sont collectés chaque semaine. Les appels liés à un problème de collecte représentent 0,25% des bacs présentés à la collecte.

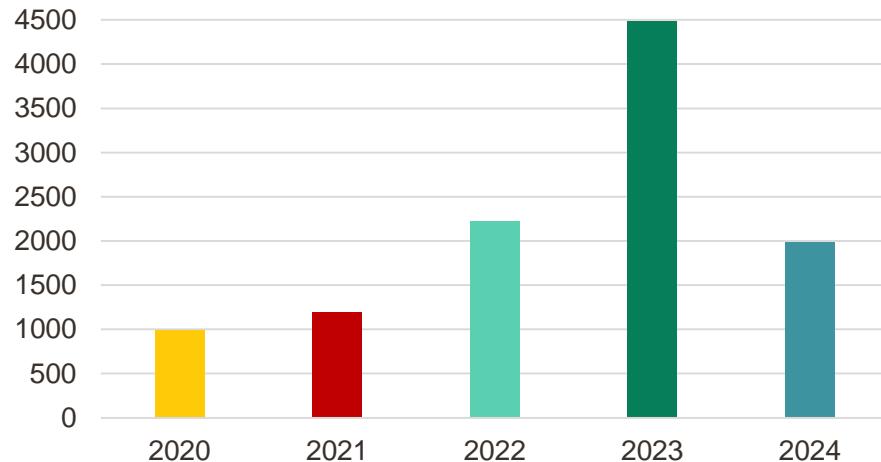


L'évolution de la fréquence de collecte au 1^{er} janvier 2024 a eu des conséquences sur le fonctionnement du service. La mise en œuvre de nouvelles tournées de collecte (nouveaux découpages de tournées, passage une fois tous les 15 jours, nouveaux horaires de collecte) a modifié les habitudes. Après quelques semaines d'adaptation, la situation a été rétablie.

7- La relation aux usagers

7-3 La gestion courante des comptes usagers

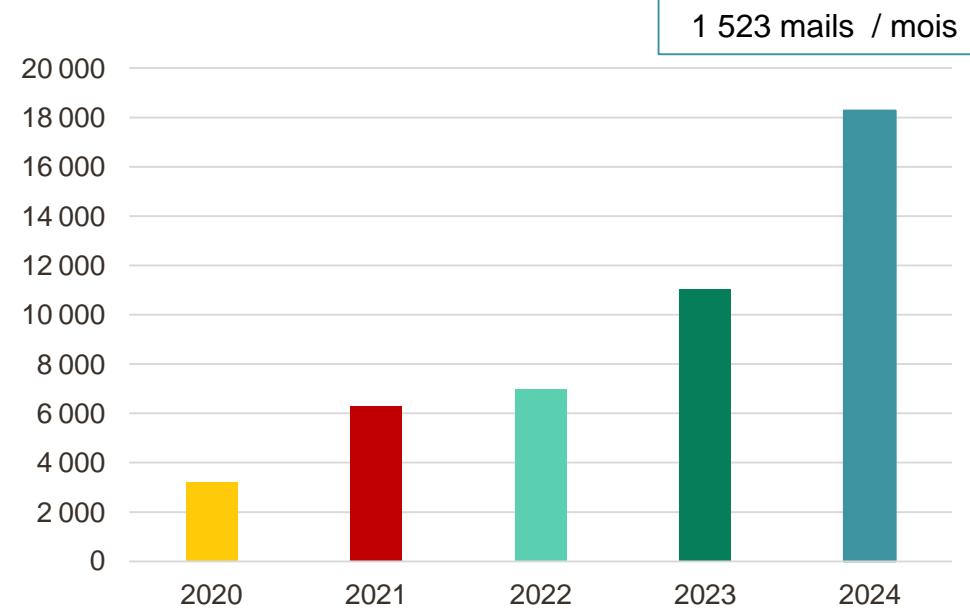
Les téléprocédures



La gestion courante en liaison avec le fonctionnement du service (déménagement, emménagement, bac, composteur...) est assurée via la GRU (Gestion Relation Usager).

Depuis le site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération, les usagers peuvent gérer leurs démarches à partir de formulaires dédiés. On constate une hausse significative en 2023 qui correspond à la préparation à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte.

Gestion des mails



Pour la gestion courante de leur dossier, les usagers peuvent également adresser un mail à dechets@larochesuryon.fr.
2024 a été marqué par une augmentation du nombre de mails reçu par rapport à 2023 en raison des interrogations suscitées par la mise en place du nouveau schéma de collecte et des évolutions de facturation du service, ainsi qu'à la réorganisation de l'accueil téléphonique.



PARTIE 2:

Indicateurs économiques et financiers

8- Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8-1 Les principaux marchés de prestation

PRESTATAIRE	NATURE DE LA PRESTATION	DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DE LA PRESTATION 2023	MONTANT ANNUEL DE LA PRESTATION 2024	EVOLUTION 2023-2024
URBASER	COLLECTE DECHETS MENAGERS	7 ans	31/12/30	3 345 897 € prestation Coved	3 937 076 €	17,67 %*
BRANGEON ENVIRONNEMENT	ACCUEIL DU PUBLIC, GESTION DES FLUX, ENTRETIEN DANS LES 6 DECHETERIES	1 an + 1 fois 1 an	01/03/25	958 543 €	1 038 328 €	8,32 %
TRAIT D UNION	DISTRIBUTIONS SACS JAUNES	1 an + 3 fois 1 an	27/12/24	97 674 €	214 479 €	119 %**
PTL	FOURNITURE SACS	1 an + 3 fois 1 an	28/12/24	168 744 €	162 823 €	-3,51 %
VEOLIA GRANDJOUAN	MAINTENANCE ET FOURNITURE DES BACS	4 ans et 3 mois	31/12/27	91 937 € 157 544 €	173 972 € 228 287 €	89,23 %* 44,90 %*
TRADIM	MAINTENANCE LOGICIEL METIER	3 ans	31/12/25	36 198 €	47 102 €	30 %**
TRAIT D UNION	COLLECTE DU PAPIER DES PROFESSIONNELS	1 an + 2 fois 1 an	31/12/26	35 881€	41 001 €	14,27 %



* : Évolutions du périmètre des prestations

** : Évolutions liées à la mise en place du nouveau schéma de collecte

9- Budget coût du service et financement

9-1 Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES 12 264 508 €		RECETTES 12 502 737 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	6 263 175€	Chapitre 70 : Produits divers (redevance incitative + vente de composteurs + professionnels en déchèteries)	11 501 544 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	521 693 €	Chapitre 74 : Subventions reçues	26 633 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (Trivalis + créances éteintes + non valeurs)	4 813 267 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 126 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (annulation de titres)	43 890 €	Chapitre 77 : Autres produits de gestion courante(régularisation cotisation Trivalis + recouvrement de créances et régularisation de charges constatées)	770 179 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	54 004 €	Chapitre 78 : Reprises sur provisions et amortissements	62 212 €
<i>Opérations d'ordre :</i> Chapitre 042 : Amortissements des biens acquis	568 479 €	<i>Opérations d'ordre :</i> Chapitre 042 : Amortissement des subventions reçues	141 042 €

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement représentent **11,70 M€**. Elles sont constituées principalement des charges à caractère général (6,26 M€) des frais de personnels (522 K€), des autres charges de gestion courante (4,813 M€ dont 4,77 M€ au titre de la contribution au syndicat TRIVALIS). Pour 2024, elles sont en augmentation de 10,38 %.

Les produits sont représentés essentiellement par la redevance incitative pour **11,48 M€** (+ 9,30 %).

9- Budget coût du service et financement

9-2 Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES 973 182 €		RECETTES 806 114 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	7 530 €	Chapitre 10 : FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé	148 136 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bien mobiliers, terrains...)	805 044 €	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	89 498 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux)	19 565 €	<i>Opérations d'ordre :</i> Chapitre 040 : Amortissements	568 479 €
<i>Opérations d'ordre :</i> Chapitre 040 : Amortissements des subventions reçues	141 042 €	<i>Opérations d'ordre :</i> Chapitre 040 : Amortissements	568 479 €

En section d'investissement, les dépenses réelles représentent **832 K€**.

Elles concernent :

- L'acquisition, l'installation des points d'apports volontaires et colonnes enterrées **429 K€**
- Le renouvellement des bacs poubelles **228 K€**
- La modernisation et la sécurisation des déchetteries **147 K€**

Les recettes d'investissement à hauteur de **148 K€** concernent la récupération du FCTVA de l'année.

9- Budget coût du service et financement

9-3 Le coût aidé du service public

Le service, accompagné par l'ADEME et un cabinet d'étude et de conseil spécialisé, a créé en 2017 sa matrice des coûts COMPTACOUT. Elle permet d'exprimer les coûts en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets.

Le coût aidé présenté ci-après correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.**

	Euros 2024	Euros/habitant 2024	Variation n/n-1
Coût aidé HT	10 507 055 €	106,70 €	7,59%
Coût aidé TTC	11 349 594 €	115,20 €	7,61%
Niveau de financement dont :	11 583 002 €	117,60 €	11,10%
Redevance incitative	11 434 810 €	116,10 €	11,18%
Facturations spéciales	148 192 €	1,50 €	5,04%

Euros 2023	Euros/habitant 2023	Euros/habitant 2022	Euros/habitant 2021	Euros/habitant 2020	Euros/habitant 2019	Euros/habitant 2018
9 765 567 €	99,40 €	92,00 €	91,17 €	87,63 €	77,67 €	82,14 €
10 547 345 €	107,30 €	99,50 €	98,90 €	95,49 €	85,21 €	89,84 €
10 425 942 €	106,10 €	100,00 €	96,10 €	98,96 €	97,16 €	109,64 €
10 284 857 €	104,60 €	98,30 €	94,55 €	97,38 €	95,20 €	107,72 €
141 085 €	1,40 €	1,70 €	1,55 €	1,58 €	1,96 €	1,92 €

Ecart entre coût TTC et financement	233 408 €	2,40 €	
Ecart entre coût et financement en %	2%		

- 121 403 €	- 1,20 €	0,50 €	- 2,80 €	3,47 €	11,95 €	19,80 €
	-1%	1%	-3%	4%	14%	22%

En 2024, le coût aidé par habitant de la gestion des déchets s'élève à 106,70 €HT. Il est inférieur au coût national médian pour le milieu considéré (mixte urbain) qui est de 110,40 €HT/habitant (*Référentiel national ADEME données 2022 – Edition Janvier 2025*).

L'augmentation de 7,30 €/hab. entre 2023 et 2024 est principalement liée :

- à la mise en place du nouveau schéma de collecte,
- à la hausse des coûts de traitement liés notamment à la TGAP : +20% pour le tout-venant et +8,5% pour les ordures ménagères.

Ces augmentations ont été atténuées par une baisse des tonnages de ces flux en raison d'une amélioration des gestes du tri permettant d'envoyer plus de déchets vers des filières de valorisation mieux soutenues par les éco-organismes.

9- Budget coût du service et financement

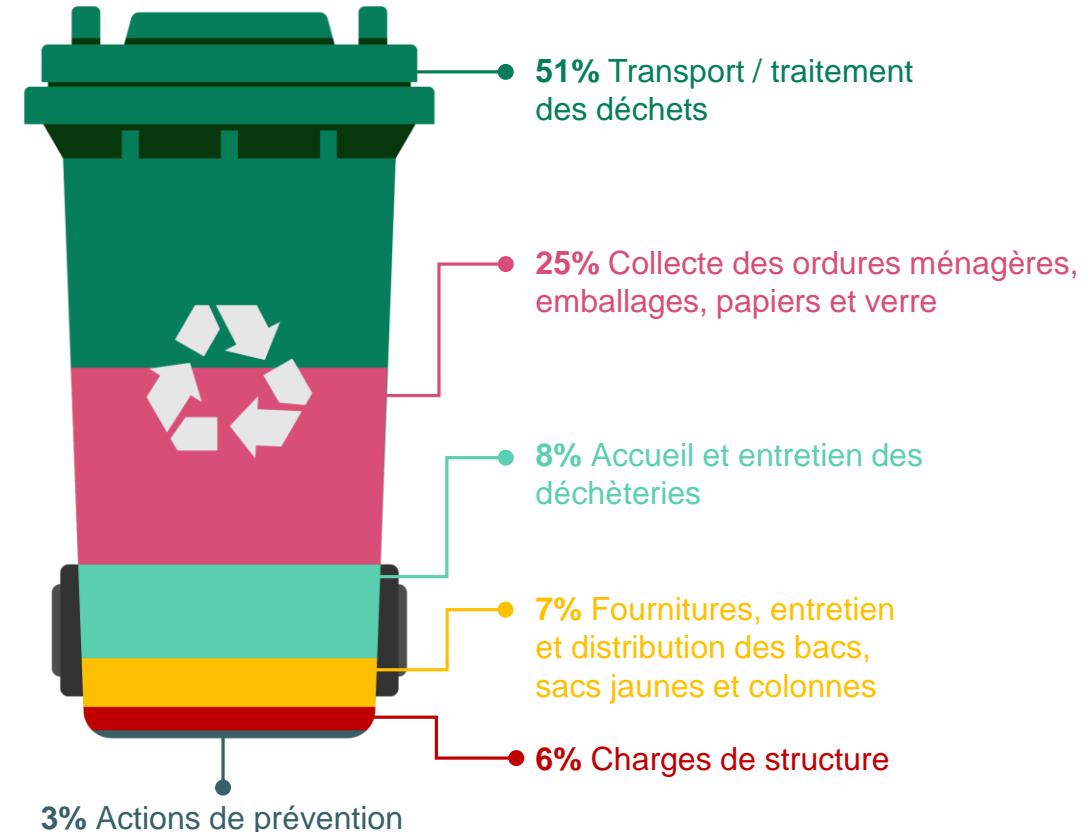
9-4 Le financement du service public

Le service est financé par les usagers grâce à une **Redevance Incitative**.

Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses liées à la gestion des déchets.

STRUCTURE DU TARIF DE REDEVANCE INCITATIVE	
PART FIXE (abonnement usager particulier)	PART VARIABLE
La fourniture de bac et la collecte des ordures ménagères sur la base de 12 levées de bac par an (ou 52 dépôts pour les usagers desservis par les colonnes enterrées)	Pour chaque levée de bacs au-delà de 12 levées annuelles (ou pour chaque dépôt au-delà des 52 dépôts annuels)
La fourniture des sacs jaunes et la collecte des emballages	
L'entretien et le vidage des colonnes aériennes et enterrées	
La gestion des 6 déchèteries	
Les charges de personnel	
Le traitement de tous les déchets (y compris ceux collectés par le réseau des déchèteries)	

Répartition des charges 2024



9- Budget coût du service et financement

9-4 Le financement du service public

Les tarifs de la redevance sont fixés annuellement par délibération du Conseil d'Agglomération.

Les tarifs 2024 ont été votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 12/12/2023.

Nouveau schéma = collecte de base tous les 15 jours (C0,5)

Collecte en porte à porte pour tous les usagers : particuliers, résidences collectives, professionnels, administrations (base C0,5)

Ordures Ménagères		
Volume de bac en L	Part fixe semestrielle	Coût à la collecte supplémentaire
120	87 €	4,22 €
180	113,50 €	6,15 €
240	141,50 €	8,20 €
340	176,50 €	11,82 €
660 (Pro.)	273,50 €	22,20 €

Collecte en point d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les particuliers et les professionnels

	Part fixe semestrielle)	Dépôts intégrés	Coût au dépôt supplémentaire
Colonnes petit tambour 40 litres	53,50 €	52/an (Part.) 26/semestre (Pro.)	0,93 €
Colonnes grand tambour 110 litres	144 €	6/semestre (Pro.)	2,54 €



**Evolution de la grille tarifaire : 12 levées par an dans le forfait, pour les particuliers
6 levées par semestre dans le forfait, pour les professionnels et assimilés**

9- Budget coût du service et financement

9-4 Le financement du service public

Services complémentaires pour les professionnels, administrations, résidences collectives, selon les besoins

Tarifs emballages en bacs

Type de bac doté (en litres)	Forfait semestriel d'accès au service par point de production (A)	Abonnement semestriel / bac en place (0 levée incluse) (B)	Coût par levée de bac (part variable = C)
120	42,50 €	7,50 €	1,44 €
180	42,50 €	7,50 €	2,16 €
240	42,50 €	7,50 €	2,88 €
340	42,50 €	7,50 €	4,08 €

Collecte des cartons

Fréquence de collecte	Forfait semestriel d'accès au service par point de production
1 fois / semaine	200 €

Fourniture de bac pour collecte en porte à porte du verre, papiers et biodéchets

Flux	Type de bac doté (en litres)	Forfait semestriel d'accès au service par point de production (A)	Abonnement semestriel / bac en place (0 levée incluse) (B)	Coût par levée de bac (part variable = C)
Papiers ou verre	120	55,00 €	7,50 €	1,44 €
Papiers ou verre	240	55,00 €	7,50 €	2,88 €
Biodéchets	120 L C1	236,00 €	7,50 €	2,88 €
Biodéchets	120 L C2	472,00 €	7,50 €	2,88 €

9- Budget coût du service et financement

9-4 Le financement du service public

Services complémentaires pour les professionnels, administrations, résidences collectives, selon les besoins

Collecte des papiers professionnels de bureaux

Fréquence de collecte	Forfait semestriel d'accès au service par point de production
1 fois / trimestre	24 €
1 fois / mois	69 €
Toutes les 2 semaines	138 €
1 fois / semaine	298 €
3 fois / semaine	893 €

Collecte des Omr et des emballages

Fréquence de collecte	Forfait semestriel complémentaire d'accès par point de production
1 fois / semaine (Omr + emballage)	312,50 €
2 fois / semaine (Omr + emballage)	747,50 €
3 fois / semaine Omr	4 970 €
3 fois / semaine Emballage	1 825 €

9- Budget coût du service et financement

9-4 Le financement du service public

Tarifs des dépôts en déchèteries par les professionnels

Type de déchet	Montant
Tout venant	39 € /m ³
Déchets verts	11 € /m ³
Bois	19 € /m ³
Gravats	30 € /m ³

Quelques autres tarifs

Prestation/Fourniture	Unité/Intervention	Montant
Composteur 400 L	Unité	79,00 €
Support de fixation	Intervention	32,00 €
Changement de volume de bac	Intervention	30,00 €
Rouleau de 12 sacs rouges (Omr)	Unité	18,00 €



- ➡ **Mise en place d'un nouveau schéma de collecte, avec de nouveaux marchés de collecte et de prestations associées**
 - Evolution de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages pour les usagers en habitat individuel (collecte 1 semaine sur 2)
 - Renforcement du déploiement de solutions pour mieux trier les biodéchets à la source
 - Adaptation de la grille tarifaire au nouveau schéma, notamment avec un changement de seuil (12 levées/an au lieu de 9/semestre)
 - Accompagnement des usagers (immeubles et professionnels) pour optimiser leur parc de bacs et leur niveau de service au regard de leur production de déchets
 - Travaux d'aménagement de voirie pour préparer la mise en place du contrôle d'accès sur la déchèterie de Venansault
- ➡ **Au-delà de l'opération « une formation, un composteur gratuit », 2 expérimentations menées pour proposer de nouvelles solutions de tri à la source des biodéchets :**
 - Mise en place de 5 points de compostage de proximité en accès libre sur l'espace public à La Roche-sur-Yon
 - Appel à candidatures, dotation en lombricomposteur et formation de 22 participants pour une année d'expérimentation
- ➡ **Démarrage du contrat de délégation de service public de la Recyclerie Cœur Vendée pour une durée de 5 ans**
- ➡ **Evolution de la grille tarifaire en 2024 réduite à 3% sur les parts fixes (inférieure à l'inflation de 4,8%) et 12% sur les parts variables (soit 4,8% au total)**
- ➡ **Implantation des colonnes enterrées sur des nouveaux quartiers** (Vigne aux Roses, Brossardière, Rue des Primevères) et renouvellement de colonnes aériennes
- ➡ **Poursuite du travail pour la mise en place de nouvelles filières REP dans les déchèteries**



Les résultats après une année de mise en place du nouveau schéma

👉 Évolutions suite à la nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers

- La réduction de - 5% des tonnages d'ordures ménagères, et en particulier - 6% pour les usagers collectés en Porte à Porte
 - L'augmentation de + 10% des tonnages d'emballages conjuguée à une augmentation de la qualité du tri
 - L'augmentation de + 3,2% du tonnage de verre
 - L'augmentation de + 10% du tonnage estimé de biodéchets détournés des ordures ménagères
- => L'ensemble de ces résultats illustre le renforcement du geste de tri par les usagers et leur appropriation des nouvelles modalités de collecte

👉 Malgré la baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (OMA*) de 1%, des tonnages 2024 de déchets ménagers en hausse globale de +5%, avec une hausse des tonnages collectés en déchèteries (+9%) :

- Une hausse de 22% des déchets verts (+ 2 216 tonnes) (production favorisée par les conditions météorologiques de l'année 2024) et le quasi-doublement du bois (+ 1 720 tonnes) (évolution des REP)
- Une baisse importante du tout-venant de -15% en faveur des nouvelles filières REP

👉 Une hausse significative des performances de valorisation (78% contre 67% en 2023) expliquée notamment par :

- La mise en place de nouvelles REP en 2024 qui a permis de détourner davantage de déchets de l'enfouissement (baisse du tout-venant au profit en particulier des filières bois et plastiques)
- La valorisation organique qui progresse de +13% en raison des tonnages élevés de déchets verts en 2024 et du déploiement du tri à la source des biodéchets

*OMA : ordures ménagères résiduelles et déchets collectés séparément en porte à porte ou en apport volontaire (verre, emballages et papier issus, biodéchets)

Poursuite de la mise en œuvre des actions du nouveau schéma de collecte 2024-2028

- Poursuite du déploiement de la politique du tri à la source des biodéchets :
 - 2^e année de l'opération « une formation, un composteur gratuit »
 - Pérennisation des 5 sites de compostage de proximité, déploiement de nouveaux points en milieu urbain à La Roche-sur-Yon et sur d'autres communes de l'agglomération
 - Poursuite de l'expérimentation lombricompostage
- Etapes préalables à la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries :
 - Démarrage de l'étude d'AMO pour les réaménagements des 3 sites de Nesmy, La Ferrière et Thorigny
 - Poursuite des travaux de voirie pour améliorer l'accès aux sites de Ste Anne et Belle Place
 - Consultation pour la fourniture des bornes, barrières, badges et logiciel de contrôle d'accès

Gestion patrimoniale :

- Renouvellement de colonnes enterrées et de colonnes aériennes
- Travaux sur les déchèteries de Sainte Anne et Belle Place

Démarrage des nouveaux marchés d'exploitation des déchèteries, de fourniture et distribution des sacs jaunes



**Réduisons
nos déchets
avec l'Agglo**